



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

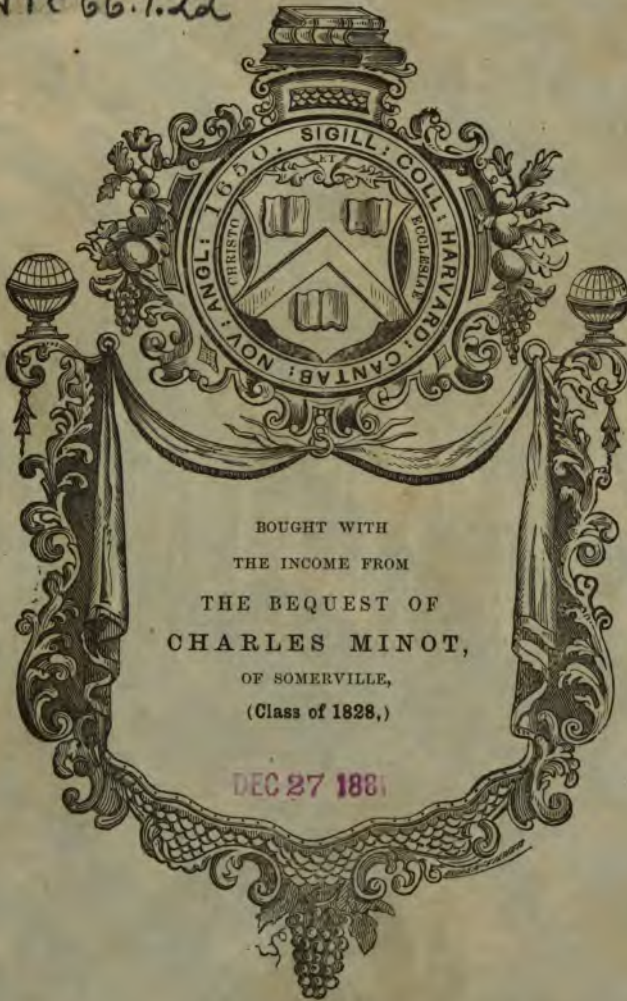
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Arc
66
1.22

Are 66.1.22



BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

DEC 27 1881



BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE VINGT-DEUXIÈME

**ÉTUDE SUR LA CHRONIQUE EN PROSE DE GUILLAUME LE BRETON,
PAR M. H.-FRANÇOIS DELABORDE.**

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

ÉTUDE
SUR LA
CHRONIQUE EN PROSE
DE
GUILLAUME LE BRETON

PAR

H.-François DELABORDE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE
DE ROME.



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

—
1881

Arc 66.1.22

1887 1888

Meinot fund.

ÉTUDE
SUR LA
CHRONIQUE EN PROSE
DE
GUILLAUME LE BRETON

I

ÉDITIONS DE LA CHRONIQUE DE GUILLAUME LE BRETON.

Parmi les documents relatifs au règne de Philippe-Auguste, il n'y en a certainement pas de plus importants que les récits de la vie de ce roi par Rigord et Guillaume le Breton. Pendant deux siècles, ces célèbres chroniques n'ont pas été nettement séparées l'une de l'autre, et ont été toutes deux attribuées à Rigord. La cause de cette erreur est facilement explicable. Elle vient de ce que ces histoires distinctes n'ont été portées d'abord à la connaissance des érudits que par un manuscrit de Saint-Denis, préparatoire de la magnifique œuvre des *Grandes Chroniques*, où le compilateur, voyant se terminer subitement le récit de Rigord, a simplement et sans avertissement aucun transcrit la partie suivante de Guillaume le Breton. Ce manuscrit, publié pour la première fois en 1596 par Pithou, dans ses *Scriptores undecim*, est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 5925 de l'ancien fonds latin. Le texte de Rigord s'y trouve précédé d'un prologue où cet auteur se nomme. De là pour le premier éditeur

une erreur bien naturelle : l'attribution du récit complet à ce seul chroniqueur. L'existence même de l'histoire de Guillaume le Breton était encore ignorée.

Ce n'est qu'en 1649 que Duchesne publia, dans le tome V de sa collection, un manuscrit de la bibliothèque d'Alexandre Petau contenant la chronique isolée de Guillaume. En tête de ce manuscrit se trouve un prologue fort important, dans lequel l'auteur déclare qu'il a continué le travail de Rigord : « *Gesta Francorum* » regis Philippi Magnanimi que ipse preclare gessit a primo » anno inunctionis sue usque ad vigesimum octavum annum » regni sui, in archivis ecclesie beati Dionysii hieromartiris habentur, a magistro Rignoto ejusdem ecclesie clerico satis luculente, elegantis styli officio, perenni memorie commendata. » Quoniam autem sequentia ejusdem regis opera non minori » laude, immo multo excellentiori preconio digna sunt, ego Guillelmus, natione armoricus, officio presbyter, qui pro maxima » parte, non solum his, sed et precedentibus ejusdem regis operibus interfui et ea propriis oculis aspexi, eadem gesta plano » quidem et usuali eloquio litteris commendavi. »

Il ajoute ensuite : « ... Et quoniam libellus ille magistri Rignoti » a paucis habetur et adhuc multitudini non communicatur, » omnia que in eo plenarie continentur summatim tetigi, et, » prout oculis vidi et intellexi, huic libello meo preposui quedam adjiciens breviter pretermissa ab ipso; et ita precedentia » et subsequentia virtuosi regis opera sub uno breviloquo libello » conclusi. »

La cause de cette rareté de l'œuvre du premier historien de Philippe-Auguste, c'est Rigord lui-même qui nous l'apprend : « *Opus decennio elaboratum habui in voluntate suppressere aut* » penitus delere, vel certe, quantum viverem, in occulto sepe- » lire. Tandem, ad preces venerabilis patris Hugonis beatissimi » Dionysii abbatis cui ista familiariter revelaveram, et ad istius » instantiam hoc opus in lucem protuli et christianissimo regi » humiliter obtuli ut sic demum per manus ipsius regis in publica veniret monumenta. » Nous n'avons plus aucun manuscrit dans lequel la chronique de Rigord nous ait été conservée à l'état isolé, puisque celle-ci ne nous est parvenue que par le ma-

Malgré le texte même de Guillaume, et bien qu'il reconnût l'existence d'une chronique isolée de cet auteur, Duchesne semble n'avoir pas bien distingué le point précis où commence l'œuvre originale de Guillaume le Breton. En effet, dans le tome V de ses *Rerum Francicarum scriptores*, il donne sous le nom de Rigord l'histoire du règne de Philippe-Auguste depuis son avènement jusqu'à l'année 1215, c'est-à-dire la reproduction exacte du manuscrit de Saint-Denis dont nous avons déjà parlé. Puis, dans les pages suivantes, contenant le récit de Guillaume le Breton, lequel commence, ainsi qu'on le sait, par un résumé de l'ouvrage de Rigord, il se contente de dire, arrivé à l'année 1209 (p. 87, B. C.), qu'il n'a pas jugé bon de répéter les faits ultérieurs, bien qu'ils fissent réellement partie de l'œuvre de Guillaume le Breton, parce qu'il les a déjà publiés dans celle de Rigord. Le texte imprimé ne reprend qu'à l'année 1215.

Enfin parut en 1818 le tome XVII^e des *Historiens des Gaules et de la France*, où Dom Brial avait pour la première fois séparé nettement les œuvres des deux chroniqueurs et, pour la première fois aussi, publié dans son entier le travail de Guillaume le Breton. Il s'était servi pour cela du manuscrit latin 5925, utilisé déjà par Pithou, de l'édition de Duchesne (le manuscrit employé par ce dernier n'était pas à la disposition du savant bénédictin, qui semble ne s'être pas préoccupé de le rechercher), et d'un autre « manuscrit de la Bibliothèque royale, n^o 1075 du Supplément » aux catalogues (1), provenant du fonds de Denys Godefroy. » Ce n'est, dit-il, qu'une copie du seizième siècle qui diffère peu » des imprimés et n'est pas d'une grande autorité. » Nous aurons lieu de constater plus loin la très grande différence qui existe, quoi qu'en dise Dom Brial, entre ce manuscrit et les textes imprimés jusqu'alors.

A la fin du même volume des *Historiens de France* se trouve un certain nombre de variantes et d'additions envoyées de Londres par Dom de Bétencourt d'après un manuscrit du fonds Cottonien (2).

(1) Aujourd'hui Latin 10,914.

(2) Vespasianus D, IV.

II

MANUSCRITS DE LA CHRONIQUE.

Tous les manuscrits employés pour les trois éditions que nous venons de signaler existent encore ; quelques autres n'ont pas été utilisés jusqu'à présent ; nous allons donner une liste complète de ceux que nous connaissons (1).

1. — Manuscrit de Petau (n° 619 du fonds de la reine de Suède au Vatican). Volume de 32 feuillets, relié en basane brune. Hauteur, 0^m,213. Largeur, 0^m,154. Écriture du premier quart du treizième siècle. Lignes longues. Initiales en couleur. C'est là un manuscrit d'étude, comme le prouvent l'inégalité de l'écriture, la mauvaise qualité du parchemin et des corrections marginales d'une écriture contemporaine de celle du manuscrit, corrections qui cessent à l'année 1196.

A l'intérieur de la reliure se trouve le numéro 997 (barré). F° 1 r° en haut : S. 54 de la main de Petau, « Gesta Francorum » regis Philippi magnanimi que ipse preclare gessit a primo anno » inunctionis sue usque ad XXVIII^{im} annum regni sui in archi- » vio ecclesie beati Dyonisii Ieromartyris habentur à magistro » Rignoto ejusdem ecclesie clerico, etc. » (cf. D. Brial, XVII,

(1) Dans un catalogue des manuscrits de Saint-Père de Chartres, transcrit

p. 62, C). Ce manuscrit est, sans nul doute, celui dont s'est servi Duchesne (1). En effet, outre qu'on reconnaît l'écriture de Petau dans le chiffre placé en haut du premier feuillet, c'est le seul qui contienne, au folio 15 v^o, avant le paragraphe considéré habituellement comme le commencement de l'œuvre originale de Guillaume et commençant lui-même par ces mots : « Regnante
 « Francorum rege Philippo, Ludovici Pii filio, anno ejusdem
 » regni XXVIII, ab incarnatione Domini MCCIX, accessit ad
 » Philippum regem Francorum Juchellus de Meduana, etc. »
 c'est le seul, disons-nous, qui contienne certaines courtes mentions chronologiques interrompant tout à coup le récit, reproduites uniquement dans l'édition de Duchesne (p. 87), et que nous allons transcrire :

« Anno ab incarnatione Domini XCVI, regnante Domitiano,
 » anno imperii ejus XV, passus est beatus Dyonisius. Elapsis post
 » [hec] CC tribus annis et XX venit Marchamirus in Galliam. Ab
 » adventu ejus usque ad Clodoveum primum regem Francorum
 » fluxerunt centum anni.

» A captivitate vero Troje usque ad initium regni Clodovei,
 » anni MDCLX.

» Iheronimus incepit cronica sua ab anno incarnationis Domi-
 » nice CCCXXVII, anno imperii Constantini magni XIX et
 » cessavit sub Theodosio magno. Ab eodem tempore inceperunt
 » cronica sua Gennadius et Idacius, episcopus Lemice urbis
 » Hispaniarum, et scripserunt gesta notabilia usque ad tempora
 » Clodovei. »

Le texte de la chronique ne dépasse pas l'année 1219 : il se termine au bas du folio 32 r^o par ces mots : « Postea non cessavit
 » plueri continue usque in kalendas Februarii. Tanta aquarum
 » inundatio fuit quod stagna pontes, molendina plurima et do-
 » micilia corruerunt. » Le verso est blanc ; c'est donc bien ici que s'arrête la rédaction représentée par ce manuscrit.

2. — N^o 930 du fonds de la reine, au Vatican. Copie du manuscrit précédent. Un volume mince, relié en vert. N^o barré 347, — B. 2. C'est le travail même de Duchesne pour préparer sa publication. On y trouve l'édition imprimée de Pithou portant en marge des variantes à la main, puis une copie de Guillaume le Breton d'après le manuscrit précédent, jusqu'à l'année 1209. « Regnante

(1) Disons dès à présent que la comparaison de l'édition de Duchesne avec ce manuscrit nous a montré qu'elle était assez défectueuse.

» Francorum rege Philippo magnanimo, Ludovici Pii filio, anno
 » ejusdem regni XXVIII, etc., » où recommence l'imprimé qui
 se continue jusqu'à la fin. L'auteur du travail a ajouté les va-
 riantes ou les additions du manuscrit Christine 619.

A la fin, après le récit des inondations de 1219, l'auteur a écrit :
 « Nihil amplius in ms. cod. uno. At in altero hoc præterea habe-
 » bat. » Suit une répétition du passage relatif à l'incendie de
 Notre-Dame de Paris, causé par un voleur anglais en 1218, ce
 qui semblerait prouver que Duchesne a connu également le ma-
 nuscrit Ottoboni 1472 que nous décrivons plus loin, car c'est le
 seul qui rapporte ce fait à cette place. Toujours est-il que Du-
 chesne a négligé ce dernier manuscrit et qu'il ne nomme en tête
 de son édition que le manuscrit de Petau.

3. — N° 1472 du fonds Ottoboni : Bibliothèque Vaticane (indiqué
 par Bethmann comme ayant appartenu à Petau). Volume de 130
 feuillets de parchemin brunis et usés. Reliure en basane brune.
 Au dos, les armes de Pie IX. Hauteur, 0^m,225. Largeur, 0^m,142.
 Cursive du treizième siècle. Initiales et rubriques en rouge. Ce
 manuscrit a été transporté à Paris, comme le prouve le timbre de
 la Bibliothèque nationale : *République française*, apposé sur le
 deuxième feuillet et sur le dernier.

Fol. 1 r°, lignes longues. « Ci sunt li X commandement de la
 la loi que nos devons garder... »

Fol. 2 r° à 28 r°. Art poétique de Geoffroi de Vinsauf. Grandes
 marges avec notes.

« Papa stupor mundi, si dixero papa nocenti... »

Fol. 28 v° en haut : d'une main moderne : « Guillelmi Armorici
 chronicon. Duchesne, tome V. » Vient ensuite un résumé de
 l'histoire du monde jusqu'à Pharamond : « Hic est numerus
 » annorum a creatione primi hominis usque ad presens tempus.

.....
 » (fol. 30 r°) ibique aliquos annos cum principibus suis Marcho-
 » mero, Sumnone et Genebaudo residerunt ubi primum regem
 » Faramundum sibi constituerunt. » Ce résumé ne doit pas être
 de Guillaume le Breton ; c'est une œuvre tout à fait indépen-

Au milieu du fol. 30 r° : « Incipiunt Gesta Francorum. » Sous ce titre commence la chronique de Guillaume le Breton qui s'étend jusqu'au folio 48 v°. Pour une raison inexplicable, le texte saute subitement de l'année 1204 à l'année 1209, laissant dans le récit une lacune qui équivaut à deux pages environ des *Historiens de France* (D. Brial, p. 80, l. 53 à p. 82, l. 19). Est-ce une simple erreur du copiste? Le manuscrit que celui-ci avait sous les yeux avait-il perdu quelques feuillets? Nous ne pouvons, à ce sujet, que présenter des hypothèses. A la fin, on trouve, à la suite du récit des inondations de 1219, auquel s'arrête le manuscrit 619 de la reine Christine, le paragraphe suivant : « Temporibus illis quidam latro anglicus natione, etc... pannos DCC^{lxxxviii} marcharum pretio estimatos.

« Expliciunt Gesta Francorum. »

Ce paragraphe est placé, dans Christine 619, à l'endroit où Dom Brial l'a publié. Nous avons déjà noté, lorsque nous avons décrit le manuscrit Christine 930, que Duchesne avait dû connaître ce manuscrit, mais qu'il n'y a pas apparence qu'il l'ait utilisé.

Fol. 49 r°, deux colonnes. « Hic incipit... de honestate clericorum. Intepuit subito tenui mens nostra calore... »

Fol. 51 r°, col. 2. « Lectio Evangelii secundum marcham argenti. — In illo turbine dixit Papa Romanus : cum venerit filius hominis... » (Cette pièce est d'une écriture du quinzième siècle.)

Fol. 52 v°. « Hec est summa viciorum. »

Fol. 61 v°. « Explicit optimum notabile de confessione. — Incipiunt cronica episcoporum Metensium a tempore beati Clementis usque ad diem hunc. Metis est civitas antiqua... » — *Fol. 68 r°*. « Hujus enim fuerat quod habent hec tempora raro :

» Mitis vita, manus munda, pudica caro. »

Cet ouvrage bien connu a été publié en dernier lieu par M. Waitz dans le tome X des *Monumenta Germaniæ*. Mais le savant éditeur n'indique (p. 533) que trois manuscrits, tous trois conservés à Paris, et semble avoir ignoré l'existence de celui-ci. C'est pourtant d'après le manuscrit Ottoboni que Duchesne paraît avoir publié le fragment inséré dans son histoire des comtes de Bar, car on trouve sur le feuillet 61 v°, à côté de la rubrique, une note où sa main est fort reconnaissable : « Inter opuscula Pauli Diaconi à Trithemio (1) ponuntur. » C'est une preuve de plus que

(1) Jean Trithem.

Duchesne a connu ce manuscrit. Nous ne pouvons comprendre pourquoi il ne s'en est pas servi pour son édition de Guillaume le Breton.

Pour en revenir aux *Gesta episcoporum Metensium*, cette rédaction a ceci de particulier qu'elle s'arrête en 1238 (1), après la mort de Jean d'Apremont, c'est-à-dire précisément au milieu de la seconde continuation des *Gesta*. Ne pourrait-on pas en conclure qu'au lieu de trois continuations, cet ouvrage en aurait eu quatre ? La seconde se trouverait alors coupée en deux parties.

Fol. 68 v°. « Letanie in anno bis fiunt..... »

Fol. 69 v°. « Incipit prologus de vita Anticristi. — Heriberto episcopo Albuinus... »

Fol. 71 r°. Sommaire de l'ouvrage suivant : « Incipit liber primus Lotharii cardinalis qui postea dictus est Innocentius tertius. De miserabili humane conditionis ingressu. »

Fol. 71 v°. « Domino patri karissimo P. Portuensi episcopo, Lotharius indignus diaconus, gratiam in presenti et gloriam in futuro (2)... »

Fol. 82 r°. « Incipit speculum anime (3). »

» Multi multa sciunt et semetipsos nesciunt... »

Fol. 88 r°. « Incipit prologus de revelatione Methodii martiris, quomodo fuit ei revelatum de principio ac fine mundi. »

» Rogasti, karissime pater, ut librum karissimi Methodii martiris et pontificis quem de principio ac fine mundi, spiritu sancto revelante, conscripsit de greco, transferam in latinum... » (*Fol. 91 r°*). Explicit tractatus iste qui multum terrere debet » universa corda hominum (4). »

Fol. 91 r°. Extrait cancellé de l'ouvrage suivant.

Fol. 92 r°. Chronique de Geoffroi de Monmouth.

Fol. 127 r° à 130 r°. Fragments de Bède et extraits divers.

4. — N° 18401 de la Bibliothèque royale de Belgique (5), acquis

(1) On remarquera que la date probable de la mort de Guillaume le Breton est bien antérieure à celle-ci et, par conséquent, à la rédaction de ce manuscrit (*Histoire littéraire*, XVIII, 340).

(2) Cf. *Innocentii III opera omnia*, apud Migne, t. IV, p. 702.

(3) Cet opuscule a été attribué à saint Bernard et à Hugues de Saint-Victor.

(4) Ce traité a été publié plusieurs fois, entre autres dans la *Bibliotheca max. patrum* de Lyon, t. III.

(5) C'est à une bienveillante communication de l'érudit conservateur des manuscrits de Bruxelles, M. Ruelens, que nous devons les renseignements que nous publions sur ce manuscrit.

à Gand en 1840. Volume de 62 feuillets de parchemin de 13 cent. sur 18. Ecriture du second tiers du quatorzième siècle; lignes longues.

Incipit : « Gesta Francorum regis Philippi... »

Explicit : ... « Molendina quamplurima et domicilia corruerunt. »

Ce manuscrit présente les mêmes lacunes que le manuscrit précédent ; il appartient donc à la même famille. La seule différence que l'on y remarque, c'est qu'il s'arrête au même point que le manuscrit Christine 619 et ne contient pas le petit récit de l'incendie de Notre-Dame de Paris causé par un voleur anglais, par lequel se termine le manuscrit Ottoboni.

Certaines mentions inscrites au verso du feuillet de garde par une main du dix-septième siècle qui, au dire de notre correspondant, ne lui est pas inconnue, font croire qu'on a eu l'intention de publier ce manuscrit. Comme l'une de ces mentions renvoie à l'édition de Pithou, nous ne voyons guère que Duchesne à qui l'on puisse les attribuer, bien qu'il ne se soit évidemment servi que du manuscrit Christine 619 ; par conséquent il importe peu à notre sujet de savoir de qui elles proviennent.

5. — N° 10914 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (Anc. suppl. lat. 1075). Petit volume en papier de 57 feuillets in-8°, cartonné, dos en basane, portant les initiales DG enlacées ; à l'intérieur, l'ex-libris de Denis Godefroy. Ecriture du dix-septième siècle.

Dom Brial s'est servi de ce manuscrit pour compléter l'édition de Duchesne. C'est une copie du manuscrit de Bruxelles précédemment décrit. Il présente les mêmes lacunes et s'arrête au même point.

6. — N° 5925 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Nous renvoyons, pour la description détaillée de ce manuscrit, aux savantes remarques inspirées à M. Léopold Delisle par la comparaison qu'il en a faite avec un manuscrit des *Grandes Chroniques conservé* au British Museum (Anc. fonds royal, 16, G VI (1)).

Le manuscrit latin 5925 est un gros volume relié aux armes de France, composé de 374 feuillets de parchemin, plus de deux feuillets de garde et de deux feuillets d'un plus net format nu-

époques différentes. Nous ne pouvons mieux faire à ce sujet que de rapporter les quelques lignes par lesquelles M. Delisle résume ses observations : « Vers le milieu du treizième siècle, un moine » de Saint-Denis rassembla dans le manuscrit latin 5925 une » suite de chroniques latines qui embrassait, à peu près sans » lacune, l'histoire des rois de France depuis les origines jusqu'à » la mort de Philippe-Auguste. — Ce recueil fut complété un peu » plus tard par l'adjonction des Vies de Louis VII, de Louis VIII, » de Saint Louis et de Philippe le Hardi. » M. Delisle ajoute que ce même manuscrit a été l'un des recueils dont s'est servi le rédacteur des Grandes Chroniques. Les œuvres contenues dans ce manuscrit sont la chronique d'Aimoin avec la continuation: Eginhard, Turpin, la Vie de Louis le Débonnaire, l'histoire abrégée de ses successeurs, la Vie de Louis le Gros par Suger, la Vie de Louis le Jeune, et enfin, au folio 248 r° (2° col.), celle de Philippe-Auguste par Rigord, conforme aux éditions, car on n'a pas jusqu'ici trouvé d'autre manuscrit de cet ouvrage (1). A la suite de Rigord, et pour compléter la Vie de Philippe-Auguste, le compilateur a transcrit sans avertissement aucun la partie suivante de Guillaume le Breton, donnant ainsi le texte qui a été imprimé par Pithou en l'attribuant tout entier à Rigord. Le résumé du testament royal est interrompu au bas du feuillet 301 v°, aux mots : « magnam etiam » summam pecunie dicitur;... » Le reste devait se trouver au feuillet suivant qui a été arraché.

Ce recueil présente pour Guillaume le Breton de grandes différences avec les autres manuscrits. Ces différences commencent à la page 107 de l'édition de Dom Brial. Le petit paragraphe *Eo tempore... victoria*, relatif à la campagne du prince Louis en Anjou et à la levée du siège de la Roche-au-Moine, ne se trouve que dans ce seul manuscrit qui, au lieu de continuer le récit des faits jusqu'aux inondations de 1219, ainsi que le texte imprimé, ne contient plus que la mention du concile tenu à Rome en 1215, celles de la descente du prince Louis en Angleterre, de l'élévation de Simon de Montfort au comté de Toulouse suivie de sa mort, et celle de la mort de Philippe-Auguste. Ces mentions qui

n'existent pas ailleurs que dans ce manuscrit, sont publiées aux pages 114 à 116 de Dom Brial.

Il est important de noter que la biographie de Philippe-Auguste est transcrite dans la plus ancienne partie du manuscrit. Le reste du recueil se compose de la Vie de Louis VIII, de celles de Saint Louis et de Philippe le Hardi par Guillaume de Nangis, enfin d'un provincial.

7. — N° 1758 du fonds de la reine Christine, à la bibliothèque Vaticane. Un petit volume in-8°, relié en rouge. 131 feuillets de papier.

Fol. 1 r° en haut. « Caroli Labbæi liber, 1633. » 1656, iij. 268. « N[on] Pet[avianum]. » En bas : « Volumen non Petavianum. » CCXLVIII. »

Fol. 1 à 93 r°. Copie de Rigord et de Guillaume le Breton d'après le manuscrit précédent. Se termine au folio 93 r° par ces mots : « Magnam etiam summam pecuniæ dicitur...

» Cetera deerant in exemplari.

» Quæ sequuntur transcripsi ex chronicis cœnobii divo Dionysio in Francia sacri unde et Rigordum transcribere mihi licuit.

» Preterea dedit quinquaginta millia librarum Parisiensium... » Suit un fragment dans lequel se trouve raconté, beaucoup plus longuement que dans la chronique de Guillaume de Nangis, que dans les Chroniques de Saint-Denis et même que dans les *Gesta alia Philippi Augusti* (1), le miracle par lequel le pape apprit la mort de Philippe-Auguste.

Fol. 94 r°. « ... et omnes etiam qui in domino moriuntur oratione et suffragiis indigent ecclesiarum.

» Hæc utrum sint Rigordi nescio.

» Sanson Hayet (ou Gayet) transcribat ex codicibus Dionysianis, mense Junio 1587, 5 cal. Julii. »

La seconde partie de ce manuscrit est d'une écriture du seizième siècle; elle contient un traité d'astrologie dédié à Adam de Dietrichstein, baron de Finckenstein, et précédé d'une préface signée : Elias Preuss, Saxo. Vienne, 29 décembre 1582.

8. — Manuscrit de Londres (Cotton., Vespasianus D. IV). Cf. catalogue imprimé du fonds Cottonien, p. 475. Un volume de 171 feuillets de parchemin. Écriture de la fin du treizième siècle.

(1) Duchesne, V, 260.

Ce manuscrit est celui d'après lequel Dom de Bétencourt a envoyé à Dom Brial les variantes et les additions que celui-ci a insérées à la fin du tome XVII des *Historiens de France*. Les 72 premiers feuillets renferment une compilation relative à la France, qui s'étend depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à 1269. Cette compilation est précédée d'un abrégé chronologique de l'histoire du monde. — Quant aux feuillets 73 à 171, contenant la chronique de Geoffroy de Malmesbury et la passion de saint Thomas de Cantorbéry, ils ont été primitivement reliés à part, ne sont pas de la même écriture, et forment un ouvrage distinct.

Le résumé chronologique de l'histoire du monde commence de même que celui qui, dans le manuscrit Ottoboni, précède Guillaume le Breton : « Hic est numerus annorum a creatione primi » hominis usque ad presens tempus, etc., » mais tout ce qui suit est différent. Quant aux derniers mots, ce sont précisément ceux qui, dans notre manuscrit n° 1 (Christine 619), ont été intercalés entre le résumé de Rigord et la chronique originale de Guillaume : « Iheronimus incepit, etc. (1). »

Au lieu de s'arrêter après les inondations de 1219, le récit du règne de Philippe-Auguste est continué jusqu'en 1222. C'est cette continuation que Dom de Bétencourt a communiquée à Dom Brial et que ce dernier a imprimée aux pages 772-775 de son recueil. A la suite de cette continuation, le compilateur a transcrit de longs extraits du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (2) ; ces extraits vont de 1214 à 1250. Les premiers se trouvent faire double emploi avec la chronique de Guillaume le Breton, un historien de la fin du treizième siècle, qui avait sans doute le projet d'utiliser ce manuscrit, a inscrit en marge du folio 44 r° où sont rapportés le siège de la Roche-au-Moine et la bataille de Bouvines : « Ab isto loquo usque ad sextum folium infra non scribatur » quod supra est. » Les emprunts faits à Vincent ne cessent qu'au bas du folio 66 v° et comprennent les pages consacrées à la venue de l'Antéchrist par lesquelles cet auteur termine son ouvrage. Les six derniers feuillets sont remplis par de curieuses notes parisiennes, rédigées probablement sous saint Louis, et qui ont été publiées par M. Léopold Delisle dans le tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (p. 187-190).

(1) Cf. *suprà*, p. 5.

(2) M. Waitz en a déjà fait la remarque dans un article du *Neues Archiv* ; V, p. 107.

On le voit , Guillaume le Breton ne forme dans ce manuscrit que le point de départ d'une compilation assez maladroite et sur laquelle nous aurons lieu de revenir plus tard.

III

CLASSEMENT DES MANUSCRITS. — RÉDACTIONS.

Si nous essayons de classer les huit manuscrits que nous venons de décrire, il nous faut remarquer tout d'abord que, sur ce nombre, trois copies sont à exclure, puisque nous en possédons encore les originaux ; ce sont les nos 2 (Christine 930), 5 (Latin 10914) et 7 (Christine 1758). Parmi les cinq autres, trois seulement, les manuscrits Christine 619, 18401 de Bruxelles et Ottoboni 1472, présentent isolément le récit de Guillaume le Breton ; comme les deux derniers sont identiques, sauf pour le petit paragraphe du voleur anglais ajouté peut-être après coup dans le manuscrit Ottoboni, nous choisirons ce dernier, qui est plus ancien que celui de Bruxelles, comme type de la rédaction à laquelle ils se rattachent. Quant aux manuscrits Latin 5925 et Cotton, ce ne sont, ainsi que nous l'avons pu voir, que des compilations où cette œuvre a été intercalée ; encore la première ne contient-elle qu'une partie de la chronique, puisqu'à l'abrégé de Rigord on a substitué la narration originale.

Lorsqu'on étudie la seconde compilation, il est facile de se convaincre que la rédaction qu'elle reproduit est celle à laquelle appartient le manuscrit Christine 619 et non celle à laquelle appartient le manuscrit Ottoboni. En effet, le passage relatif aux prières demandées par Louis VII aux abbés de Cîteaux, afin d'obtenir du ciel un héritier (1), fait également défaut dans Christine 619 et dans Cotton. Il en est de même des trois

sont publiés par Dom Brial d'après le manuscrit Latin 10914 (copie du manuscrit de Bruxelles). Les manuscrits Christine 619 et Cotton nous donnent une seule et même rédaction toute différente de celle de l'édition, ainsi que l'on va pouvoir en juger.

Dom Brial (p. 65), d'après Latin 10914, c'est-à-dire d'après le manuscrit de Bruxelles.

Christine 619 et Cotton.

In diebus illis beatus Thomas, archipræsul Cantuariensis exulabat in Francia et honorifice tractabatur et recipiebatur à Ludovico Pio, rege Francorum christianissimo.

Anno ab incarnatione Domini MCLXX, coronatus est Henricus primogenitus Henrici regis Angliæ, qui beatum Thomam persequabatur.

Anno ab incarnatione Domini MCLXXI, passus est beatus Thomas in ecclesia sua, missis spiculatoribus ab Henrico rege, in crastino festi Sanctorum Innocentium. Paucis postea elapsis diebus interfectus fuit Haymo episcopus Leoniensis in festo Conversionis beati Pauli in loco qui dicitur *Rengar* quod interpretatur *fides*.

Non multo post dies illos beatus Thomas, archipresul Cantuariensis, pro jure et libertate ecclesie sue, a sede sua, per violenciam Henrici regis Anglie, est ejectus et à Ludovico Francorum rege honorabiliter est receptus. Tandem, reversus ad propria, passus est martyrium anno Domini MCLXXI; ad cujus sepulcrum idem Ludovicus accessit orationis causa, et cum esset inde recessurus orationem suam ante sepulcrum sic complevit : « Hospes sancte, ego » quondam recepi te, sed minus » honoravi quam debui. Tu enim » gratanter recipiebas quod mea » tibi pravitas exhibebat et dixisti quod si tibi Deus posse » in futurum conferret mihi hoc » retribueres quod tibi faciebam. Modo dedit tibi Deus » posse, retribue igitur sicut et » promisisti mihi. Promove tamen et protege Philippum filium meum. »

On pourrait multiplier ces exemples ; il n'y a pas moins de douze passages du texte imprimé conformément au manuscrit

identiques (1); huit sont dans le résumé de Rigord et quatre dans la continuation de Guillaume. Une seule chose pourrait à présent éveiller nos doutes sur la parenté des manuscrits Christine 617 et Cotton, ce sont les additions communiquées par Dom de Bétencourt à Dom Brial d'après ce dernier manuscrit; mais, en réalité, la plupart de ces additions ne méritent pas ce nom; car l'examen des manuscrits nous a permis de les retrouver dans Christine 619. Elles ne manquent dans le texte imprimé par Dom Brial que parce que celui-ci reproduisait l'édition défectueuse de Duchesne. Cette édition, il est vrai, avait été donnée d'après le manuscrit de Petau (aujourd'hui Christine 619), mais les copistes employés par Duchesne avaient sans doute omis par négligence les passages dont nous venons de parler.

Il n'y a aucune raison d'attribuer à Guillaume le Breton la continuation de 1220 à 1222 contenue dans le manuscrit Cotton et publiée par Dom Brial (p. 774). En effet, comme le texte reproduit dans ce manuscrit est pour tout le reste semblable au manuscrit Christine 619, il est logique de croire que le manuscrit qui a servi de modèle à l'auteur de la compilation Cottonienne devait s'arrêter au même point; une seconde cause de doute, c'est qu'il n'y a aucune analogie entre le récit de la guerre qui eut lieu en Bretagne en 1222, tel qu'il se lit dans la *Philippide*, et la brève mention du même fait par laquelle se terminent les additions de Dom de Bétencourt. Dans la *Philippide*, ce récit occupe 104 vers (346-450) du XIII^e livre; les noms de tous les principaux acteurs sont cités: Pierre, duc de Bretagne, Conan, comte de Léon, Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, le comte de Nevers; on y rappelle le combat de Châteaubriand. Comment Guillaume aurait-il pu se contenter dans sa chronique en prose d'un énoncé aussi sec que celui-ci, alors surtout qu'il s'agissait de son pays d'origine: « Anno prenotato, orta est guerra in minori Britannia, in patria » Ocismorum, que olim Legionia, nunc vero Leonia appellatur »? Comment admettre qu'un historien de profession tel que l'était notre chroniqueur eût à quelques lignes de distance rapporté la mort de Gui, comte de Bigorre, dans des termes différents et par consé-

(1) D. Brial; p. 65, l. 26 à 53; *ibid.*, l. 54 à p. 66, l. 8; p. 67, l. 25 à 32; p. 71, l. 18; p. 74, l. 16 à 43; *ibid.*, l. 44; p. 75, l. 25 (cf. *addenda* de D. de Bétencourt); p. 80, l. 53 à p. 82, l. 19; p. 89, l. 24; *ibid.*, l. 47 à p. 90, l. 4; p. 91, l. 21 à 31; p. 108, l. 24 à p. 109, l. 12. On doit ajouter à cette liste plusieurs des additions de D. de Bétencourt que l'on trouve aussi dans le manuscrit Christine 619.

quent d'après deux sources diverses (1)? On comprend une semblable erreur sous la plume d'un auteur qui écrit à une époque postérieure aux faits dont il donne la narration ; mais on ne peut se l'expliquer chez un écrivain contemporain et généralement bien informé. Que l'on remarque aussi que , parmi les faits racontés dans cette continuation, il y en a plusieurs qui se rapportent tout spécialement à Paris et au pays voisin , et l'on verra là un indice que cette continuation est probablement l'œuvre du compilateur du manuscrit Cotton lui-même, qui en aura recueilli les matériaux avec assez de maladresse. Celui-ci portait, en effet, un intérêt particulier aux choses parisiennes , puisqu'à la suite des extraits de Vincent de Beauvais il a placé la petite chronique parisienne publiée par M. Delisle. L'inadvertance que nous avons signalée tout à l'heure serait assez dans ses habitudes, car nous savons que , dans la partie suivante , il a repris, d'après Vincent de Beauvais, les faits postérieurs à 1213 qu'il avait déjà mis sous les yeux du lecteur d'après Guillaume le Breton.

Revenons à la première compilation, celle du manuscrit de Saint-Denis, latin 5925. Les éléments de critique sont beaucoup moins nombreux que pour la précédente. D'abord, ainsi que nous l'avons déjà dit , le compilateur a transcrit le texte même de la chronique de Rigord là où nous voyons dans les autres manuscrits l'abrégé de cette chronique rédigé par Guillaume le Breton , et c'est dans cet abrégé que nous avons signalé tout à l'heure la plupart des termes de comparaison. Mais comme on peut , dans la partie suivante , constater quatre lacunes qui se trouvent également dans les manuscrits Christine 619 (2) et latin 5925, comme d'ailleurs le texte de Guillaume est tout à fait semblable dans l'un et dans l'autre pour tout ce qui correspond aux pages 82 à 107 de l'édition des *Historiens de France* , on serait porté à croire que la compilation de Saint-Denis a été faite d'après la récénsion que représente le manuscrit Christine 619 , si l'identité ne cessait subitement après l'année 1214. Arrivés à l'année 1215 , après avoir lu la mention d'une éclipse de lune , au lieu de voir le récit se continuer tout d'une haleine jusqu'en 1219 et se terminer là comme dans le manuscrit Christine 619 et comme dans tous les autres, nous trouvons dans latin 5925 un petit paragraphe relatif à la levée du siège de la Roche-au-Moine (3), puis une brève narration du con-

(1) D. Brial, p. 774, l. 10 à 15 ; *ibid.*, l. 22 à 30.

(2) Voir à la page précédente les derniers renvois de la note.

(3) D. Brial, p. 107.

cile tenu à Rome en 1215, de la descente du prince Louis en Angleterre en 1216, de l'élévation de Simon de Montfort au comté de Toulouse, de sa mort, enfin quelques détails un peu plus étendus sur la mort et le testament de Philippe-Auguste (1). Que ces derniers fragments ne soient pas l'œuvre de Guillaume, c'est ce que Dom Brial avait deviné : « Hactenus Guillelmus Brito Armoricus, » dit-il dans la note dont il les fait précéder ; « quæ sequuntur auctorem » habent anonymum quemdam S. Dionysii monachum, qui cum » Rigordi chronico fragmentum ex Guillelmo Armorico ab anno » 1209 quo ille desiit usque ad annum 1215 supposuisset, historiam deinde carptim marte suo continuavit ad obitum usque » Philippi. » Seulement Dom Brial ne semble pas avoir eu les mêmes doutes sur l'authenticité du paragraphe relatif à la levée du siège de la Roche-au-Moine par le prince Louis ; il n'avait pourtant aucune raison de l'admettre, car, de même que ceux qui le suivent, on ne le trouve que dans le seul manuscrit latin 5925 (2) ;

Il est donc certain que le compilateur de Saint-Denis a eu sous les yeux une rédaction de Guillaume le Breton qui se terminait à l'année 1215, après le récit de la bataille de Bouvines. Il n'est pas admissible, en effet, qu'il se soit contenté de lui emprunter un simple fragment, ainsi que paraît le croire Dom Brial, tandis qu'il aurait pu continuer son histoire avec les mêmes développements jusqu'en 1219.

Or, la journée de Bouvines avait aux yeux de notre auteur une importance exceptionnelle. Le récit de la bataille est dans sa chronique d'une longueur disproportionnée, et ainsi qu'on peut le voir dans son poème de la *Philippide*, il la regardait comme le couronnement en même temps que le terme de la carrière militaire de Philippe-Auguste. A partir de cet événement, les dernières années du roi devaient s'écouler dans la paix. La place que cette victoire occupait dans l'esprit de Guillaume n'a pas échappé à la clairvoyance du Dr Pannenberg, auteur d'un consciencieux travail sur l'œuvre poétique de ce chroniqueur (3). Après avoir cité quelques vers de la *Philippide*, tels que les suivants :

. quam forti mente *Bovinis*
Munere divino *stabili nos pace beavit* (VI, 5).

(1) D. Brial, p. 114 et suiv.

(2) De plus, il y est fait mention de la fondation de l'abbaye de la Victoire,

.
Vivida Karolidæ virtus triginta duobus
Annis continuis habuit quos vinceret hostes,
Donec Theutonicos, Othonem vicit et Anglos
Flandrigenasque uno confecit Marte Bovinis.

(1^{re} dédicace à Louis, v. 8.)

le savant allemand ajoute : « Le poète partage donc le règne du » roi en années de guerre qui forment en première ligne le sujet » de son épopée, et en années de paix ; Bouvines est le point de » démarcation de ces deux parties. » Il est dès lors fort naturel que Guillaume ait consacré une première rédaction de sa chronique en prose au récit de ces années de guerre qui constituent la partie principale de son poème, en négligeant toutefois les faits antérieurs dont Rigord avait déjà rendu compte. C'est cette première rédaction qui a été transcrite, dans le manuscrit latin 5925, à la suite de Rigord.

Maintenant que nous avons prouvé que le manuscrit Cotton se rattache au manuscrit Christine 619, que le manuscrit latin 5925 présente une rédaction distincte qui se termine après 1214, et que le manuscrit de Bruxelles est, sauf une différence insignifiante, identique au manuscrit Ottoboni 1472, nous n'avons plus à examiner que les types de deux récénsions bien différentes : ce sont les manuscrits Christine 619 et Ottoboni 1472. Bien que le premier soit déjà connu par les comparaisons que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, nous allons indiquer le plus clairement qu'il nous sera possible les caractères de l'un et de l'autre.

Le manuscrit Christine 619 est d'une écriture du premier tiers du treizième siècle. Il a été rédigé du vivant de Philippe-Auguste, ainsi que le prouvent ces mots : « Philippum magnum qui nunc » regnat (1), » et contient l'histoire ininterrompue du règne de ce roi jusques et y compris l'année 1219. On y remarque, au milieu de l'année 1209 (2), quelques indications chronologiques tout à fait étrangères au sujet. Il se termine après le récit des inondations de l'année 1219 par ces mots : « Tantaque aquarum inun- » datio fuit quod stagna pontes, molendina quamplurima et do- » micilia corruerunt. »

Le manuscrit Ottoboni 1472 est d'une écriture de la seconde moitié du treizième siècle ; le scribe ayant par inadvertance transcrit les mots : « Philippum magnanimum qui nunc regnat »

(1) Cf. D. Brial, p. 65, l. 19.

(2) Entre les lignes 19 et 20 de la p. 82 de D. Brial.

les a biffés, puis corrigés en « qui tunc regnabat, » ce qui reporte la rédaction de ce manuscrit à une date postérieure à la mort de Philippe-Auguste. Le texte saute subitement de 1204 à 1209. Il contient beaucoup de passages qui ne se trouvent pas dans le manuscrit Christine 619. Enfin, au lieu de s'arrêter aux mots « et domicilia corruerunt, » il contient encore un petit paragraphe placé en 1218 dans le manuscrit précédemment décrit (1). De plus, ainsi que nous l'avons dit en l'analysant, il est postérieur à l'année 1238 (2), c'est-à-dire à une date postérieure elle-même à la mort de Guillaume le Breton.

Est-ce à dire pour cela que l'on doit rejeter cette seconde rédaction et ne considérer les additions qui s'y trouvent que comme l'œuvre d'un interpolateur ?

Nous ne le pensons pas, et voici à ce sujet quelle est notre opinion. Plusieurs de ces additions, d'un intérêt tout à fait anecdotique il est vrai, se rapportent à la Bretagne, patrie de Guillaume, et en particulier au diocèse de Saint-Pol de Léon dans lequel le chroniqueur occupait une prébende, ainsi qu'on le verra plus tard. Dans quelques-unes, on voit même l'auteur apparaître personnellement (3). Ne pourrait-on pas en conclure que Guillaume aurait, de son vivant, pris des notes sur les faits importants qui se passaient sous ses yeux, et qu'après sa mort un copiste aurait pieusement recueilli et inséré dans la chronique de notre auteur celles de ces notes qu'il n'avait pas utilisées ? Ceci nous paraît d'autant plus probable qu'il semble que notre historien, suivant l'habitude courante à Saint-Denis, a composé sa première rédaction elle-même, non en se fiant à sa mémoire, mais d'après des notes prises au jour le jour. Un examen attentif de la chronique suffit pour nous en convaincre. Le récit de Bouvines, entre autres, identique dans tous les manuscrits et d'une longueur tout à fait démesurée, présente tous les caractères d'une relation rédigée peu de temps après la bataille par le chroniqueur qui, comme on le sait, y avait assisté.

Nous avons dit plus haut que le manuscrit Christine 619 contenait, au milieu de l'année 1209, au point où l'on place généralement la fin de l'abrégé de Rigord, quelques indications chronologiques publiées dans l'édition de Duchesne et tout à fait étrangères au sujet. Nous avons dit encore qu'elles reproduisaient exactement

(1) Dans D. Brial, p. 112, l. 7 à 14 : *Eodem anno — pretio estimatos.*

(2) Cf. plus haut, p. 8, note 1.

(3) Cf. D. Brial, p. 65, l. 32-53 ; p. 74, l. 16-43 ; p. 91, l. 21-31, etc., etc.

les dernières lignes de la courte histoire du monde par laquelle commence le manuscrit Cotton.

Une seule explication permet de justifier la présence de ces indications chronologiques, explication que l'on peut tirer du prologue même de la chronique. Guillaume le Breton dit qu'il a raconté les actes de Philippe-Auguste à partir du point où s'arrêtait le récit de Rigord : « Et quoniam libellus ille magistri Rignoti a » paucis habetur et adhuc multitudini non communicatur, omnia » que in eo plenarie continentur summatim tetigi, et prout oculis » vidi et intellexi, et huic libello meo preposui, quedam adjiciens » breviter pretermissa ab ipso, et ita precedentia et subsequencia » virtuosi regis opera sub uno breviliquo libello conclusi. » Les paroles que nous venons de citer montrent que les deux travaux de Guillaume ont dû exister séparément. Son récit original, notre chroniqueur ne le traite pas comme une continuation; il l'appelle un *livre* auquel il est venu ajouter le résumé de Rigord, « huic libello meo preposui. » Il résulte des termes mêmes employés par Guillaume le Breton qu'il avait composé ce récit original, que nous appellerons pour plus de clarté *libellus Guillelmi*, avant son abrégé de Rigord. Sans doute, alors que l'adjonction de l'abrégé n'était pas encore faite, ce *libellus* devait être, comme la plupart des chroniques de cette époque, précédé d'une introduction, et c'est la fin de cette introduction que soit le copiste de Christine 619, soit plutôt, ainsi que nous le verrons plus tard, le copiste du manuscrit qui a servi de modèle à celui-ci, n'a pas eu le discernement de supprimer lorsqu'il fut chargé de transcrire les deux ouvrages à la suite l'un de l'autre. Maintenant donc que nous sommes assurés de l'existence du *libellus Guillelmi*, nous n'aurons aucune difficulté à reconnaître pour une rédaction de cet ouvrage le fragment de Guillaume le Breton qui sert, dans le manuscrit latin 5925, de continuation à Rigord; mais le fait qu'il a été accompagné d'un prologue prouve qu'il a dû exister isolément.

Nous pourrions dorénavant compter quatre rédactions de la chronique qui fait le sujet de la présente étude.

1° Le *libellus Guillelmi*, contenant le récit des faits relatifs aux années 1209 à 1214, correspond à la partie de l'édition de Dom Brial, comprise entre la ligne 20 de la page 82 (Regnante Francorum rege Philippo) et la ligne 20 de la page 107 (usque post solis ortum diei sequentis). Cette rédaction nous est conservée dans le manuscrit latin 5925.

2° Une seconde rédaction, comprenant l'histoire complète de

Philippe-Auguste et composée de l'abrégé de Rigord et du *libellus Guillelmi*, était représentée par un manuscrit aujourd'hui perdu, dans lequel le scribe chargé de transcrire les deux ouvrages à la suite l'un de l'autre, a laissé subsister entre eux les dernières lignes d'un prologue qui précédait le *libellus*. C'est ce manuscrit perdu qui a servi de modèle à la récénsion suivante ; l'existence de cette seconde rédaction sera démontrée dans le prochain chapitre.

3° Une troisième rédaction contient, elle aussi, l'abrégé de Rigord et le *libellus Guillelmi* continué cette fois jusqu'en 1219. Le manuscrit Christine 619 appartient à cette rédaction, à laquelle se rattache aussi le manuscrit Cotton.

4° Enfin, on possède encore un remaniement de la troisième rédaction, accompli sans doute après la mort de Guillaume, et dans lequel les additions se composent, au moins en grande partie, de notes laissées par lui, mais non utilisées dans les rédactions antérieures. Cette dernière rédaction a pour type les manuscrits de Bruxelles et Ottoboni 1472.

IV

L'AUTEUR DE LA CHRONIQUE. — DATE DES DIFFÉRENTES RÉDACTIONS. PREUVE DE L'EXISTENCE DE LA SECONDE RÉDACTION.

La chronique en prose de Guillaume le Breton n'est pas son seul ouvrage ; outre une *Karlotide* aujourd'hui perdue (1), il a encore laissé, sous le nom de *Philippide*, un long poème qui embrasse tout le règne de Philippe-Auguste. Ce poème a été l'objet des commentaires de C. Barth (2), et tout récemment d'une fort consciencieuse étude du D^r Pannenberg que nous avons déjà eu l'occasion de citer ; comme nous n'avons à l'étudier ici que dans ses rapports avec la chronique, nous ne suivrons pas le savant allemand dans les développements qu'il a donnés à son travail. Il nous suffit de savoir qu'il existe deux rédactions du poème qui ont été conservées, la première dans le manuscrit du Vatican Christine 1383, et la seconde dans les manuscrits du *British Museum*, Additional 21212, et de Paris, latin 5952.

C'est dans la *Philippide* qu'on trouve le plus grand nombre de renseignements sur la personne de l'auteur ; de plus, comme on peut parvenir à dater le poème, la comparaison de ce texte avec la chronique permettra de déterminer approximativement l'époque à laquelle a été rédigée celle-ci. Sur le premier point, la matière a été épuisée par M. Pannenberg, à la suite de Sainte-Pa-

(1) M. Pannenberg signale avec raison, au sujet de cette œuvre, un contre-sens de Daunou que personne n'avait relevé jusqu'ici. Daunou concluait des vers 15 et 16 de l'épilogue, où l'on voit que la *Karlotide* a pris du temps sur les cinq années que l'auteur a consacrées à la *Philippide* : « spacium est furata michi, » que « cette *Karlotide* a été volée à l'auteur du temps même où il venait de la composer. » (1) *Histoire litt.*, XVII, 342.

(2) *Cygnex*, 1657, in-4°.

laye et de Daunou. Ce dernier, comme avant lui Dom Brial, plaçait la première publication de la *Philippide* en 1220, le commencement du travail poétique de Guillaume en 1215 (1), et supposait que le poème avait reçu des additions après la mort du roi. Or, d'après les distiques qui terminent son poème, Guillaume le Breton a consacré cinq ans à cette œuvre; il l'avait commencée avant la mort de Philippe-Auguste puisqu'il dit qu'il avait d'abord espéré la finir de son vivant; mais, surpris par cet événement, il fit entrer dans le douzième livre le récit de la fin et des obsèques du roi, et n'acheva son travail que dans la première année du règne de Louis VIII.

. primo
Carmen in octavi Ludovici terminat anno.

Tel est le dernier vers de la seconde dédicace adressée à Pierre Karlot. Cependant ces paroles ne doivent s'appliquer qu'à l'ouvrage qui se termine au vers 802 du XII^e livre, car les deux dédicaces à Louis VIII et à Pierre Karlot ne peuvent pas, d'après les faits qui s'y trouvent rapportés, avoir été rédigées avant 1225. Comme ces dédicaces existent déjà dans la première rédaction de la *Philippide*, il résulte de ce qui précède que la composition de cette première rédaction tombe entre 1220 et 1225. Pour la seconde rédaction, on peut proposer les premiers mois de 1226, puisqu'on n'y trouve aucune mention de la mort de Louis VIII, survenue le 8 novembre de la même année. Plusieurs passages du poème viennent d'ailleurs confirmer ces dates.

M. Pannenberg résume avec exactitude tout ce que l'on a su jusqu'ici de la personne de l'auteur (2): « Si cette estimation de » l'époque de la rédaction est juste, elle nous donne un point de » repère pour trouver la date de la naissance du poète. Après » avoir appelé la vaillante contenance des bourgeois de Mantes, » il apostrophe la ville en ces termes :

Hoc tibi lingua tui munus largitur alumpni,
Ingratum tibi ne me nutritisse queraris,
Udenis tibi quem cano jam vertice *lustris*
Patria Britigenum duodennem misit alendum,
Jam tunc Castalii sitientem pocula fontis.

» Si nous admettons que ce passage a été écrit vers 1221, l'au-

(1) D. Brial, p. 118.

(2) *Loc cit.*, p. 11.

» teur, âgé de cinquante-cinq ans, a dû naître en 1166. Quant à
 » son origine bretonne, il la proclame encore ailleurs, et son très
 » grand intérêt pour les marées fait croire qu'il a passé sa pre-
 » mière jeunesse sur les rives de la mer. Il a évidemment vécu
 » plusieurs années à Mantes, où il était arrivé à l'âge de douze
 » ans ; ce n'est que plus tard qu'il aura achevé ses études à Paris
 » afin d'embrasser l'état ecclésiastique et qu'il s'y sera lié avec
 » Gilles de Paris (1). Il était encore jeune lorsqu'il vint à la cour,
 » car dès l'année 1200 il est traité de *regalis domus famosus soda-*
 » *lis* (2). A cette époque, ainsi que le prouvent les remontran-
 » ces de son ami, il s'était déjà rendu plusieurs fois à Rome,
 » pour le service du roi au sujet de sa rupture avec Ingeburge.
 » Dans les *Gesta Philippi*, écrits avant la *Philippide*, il se déclare
 » prêtre, et plus loin, dans le récit de Bouvines, chapelain du
 » roi. Il dit aussi, dans le prologue des *Gesta*, qu'il n'a pas seu-
 » lement assisté aux hauts faits de celui-ci depuis 1208, mais
 » aussi à la plus grande partie de ceux qui avaient précédé. De
 » plus, par les expressions « Vidimus » (*Phil.*, VII, 598) et « Nos-
 » que putabamus » (VII, 782), il montre qu'il était dans l'entou-
 » rage du roi pendant le siège de Château-Gaillard (3). En 1213,
 » nous le trouvons avec la division chargée de la défense de la
 » flotte à Dam, sous Raoul de Nesle et Albert de Hangest (IX,
 » 487, 489, 496) ; pendant la bataille de Bouvines, il se tenait,
 » avec d'autres ecclésiastiques, à peu de distance de son seigneur,
 » implorant pour lui le secours du ciel par des psaumes et des
 » prières. Vers 1220, l'éducation du prince Pierre Karlôt lui fut
 » confiée par le roi ; c'est à ce jeune prince qu'il dédia plus tard
 » sa *Karlotide* aujourd'hui perdue. On ne sait pas qu'il ait été re-
 » vêtu de hautes dignités ecclésiastiques ; mais d'après le *Caro-*
 » *linus*, on doit supposer qu'il fut richement récompensé par le
 » roi de ses services. Il reçut de l'évêque Guérin un canonicat
 » dans l'église de Senlis (4). L'année de sa mort est inconnue ;
 » mais de ce que les corrections de la deuxième réimpression dispa-
 » raissent presque entièrement avec le livre XI, et de ce qu'on

(1) Egid. Paris. *Carolinus*, V, 498.

(2) *Ibid.*, V, 494.

(3) M. Pannenberg aurait pu relever des expressions analogues dans la chronique en prose : « Petrus Bogis quem a brevitare nasi lusorie tali nomine vocabamus. » D. Brial, XVII, p. 79 C. « Nos autem putabamus eos esse incendio jam extinctos. » *Ibid.*, D.

(4) *Gall. Christ.*, X, pr. 449.

» n'entend plus parler de lui après cette époque, on peut conclure
 » avec Daunou qu'il ne survécut pas à l'année 1226 (1). »

On peut encore tirer du texte de la chronique en prose deux indications assez curieuses qui ont échappé à l'auteur de ce résumé : Guillaume le Breton était revenu en Bretagne après avoir achevé ses études à Mantes et à Paris, puisqu'il assistait, vers 1198, à l'interrogatoire d'un chevalier enlevé toute une nuit par le spectre de son ancien seigneur, interrogatoire fait par l'évêque du diocèse. « Eodem mane vidi egomet ipsum coram episcopo loci. » (Dom Brial, p. 75, c.) La présence de Guillaume auprès de cet évêque, qui est certainement celui de Saint-Pol de Léon,

(1) M. Pannenberg ne dit rien d'un document qui pourrait faire croire que Guillaume le Breton a visité Carcassonne. M. Scheffer-Boichorst cite, dans la préface de son édition d'Aubry (*Mon. Germ. Scr.*, XXIII, p. 668 et note), un ms. de la bibliothèque Laurentienne, à Florence, d'après lequel Ciampi a publié l'histoire fabuleuse attribuée à Turpin, et il ajoute : « Necnon codicem aut co- » dicis archetypum a Guillelmo Britone scriptum esse moneo, cujus itemque » Rigordi Gesta Philippi regis quoniam Albericus excerptis, nonne verisimile » est eum ipsis gestis simulque Turpini exemplari a Guillelmo confecto, Lute- » tiæ in bibliotheca Dionysiana usum esse ? » L'aspect de l'écriture de ce ms. (Cod. XXVII, plut. LXVI), que nous avons eu l'occasion d'examiner rapidement, en place la transcription vers le dernier quart du treizième siècle; ce ne serait donc, ainsi que le propose l'éditeur d'Aubry que l'archétype de ce ms. qui aurait pu être écrit par Guillaume le Breton; c'est ce que d'ailleurs semble justifier la place occupée dans le ms. par la mention sur laquelle on se fonde pour cette attribution; au lieu d'être inscrite à la fin, elle se trouve au fol. 80^{vo} à la suite des *Gesta Karoli magni quantum ad destructiones Carcassone et Narbone et ad constructionem monasterii Crassensis* (fol. 1 à 51), publiés par Ciampi, suivis eux-mêmes du Turpin (fol. 53 à 80^{vo}). « *Explicit Gesta Rotolandi martiris. Guillelmus Brito me scribit* (sic) *in civitate Carcassone.* » Les derniers feuillets contiennent diverses recettes médicinales et le *Libellus de revelatione de Methodius*. — Il n'est pas probable que Guillaume ait jamais habité Carcassonne, qui n'est nommée qu'une fois dans la *Philippide* :

Hinc procedentes Carcassonentida cingunt
 Agminibus densis urbem.....

(VIII, 543.)

S'il y avait séjourné, Guillaume n'aurait sans doute pas négligé l'occasion qui se présentait ainsi d'adresser à la ville une apostrophe semblable à celle qu'il avait adressée à Mantes (III, 374). Comme rien ne prouve qu'il ait visité Carcassonne et que l'on sait que plusieurs autres personnages ont porté le même nom que lui,

puisque l'événement en question s'était passé « in sinu Armorico, in finibus Ocismorum, » s'explique par le fait ignoré jusqu'ici, que notre chroniqueur était chanoine du diocèse. C'est ce qui résulte du passage suivant, que l'on peut s'étonner de trouver au milieu de sa chronique, car l'intérêt n'en est pas comparable à celui des récits qui le précèdent ou le suivent :

D. Brial, p. 91, D.

« Anno 1213, obtinuit magister Willelmus canonicus Silvan[ect]ensis et Leonensis contra ecclesiam S. Machuti de Medunta totam garenam Medunte videlicet totum territorium extra lapideos muros Medunte et omnes parochianos habitantes ibidem, et apparatus est totum hoc ecclesie Medunte ville per sententiam definitivam à iudicibus a sede apostolica; et eodem anno edificate sunt due ecclesie in eadem garena, una in honorem beati Petri et altera in honorem sancti Jacobi, quarum utraque annexa est ecclesie sancti Stephani de Medunta villa per dictum magistrum Willelmum, cum causa jam durasset per septem annos coram venerabilibus viris, Adam videlicet tunc archidiacono Parisiensi, postea vero episcopo Morinensi, magistro Joanne de Candela, cancellario Parisiensi, et Renero decano S. Germani Altissiodorensis Parisiensis. »

Notons d'abord que ce passage n'existe que dans la dernière rédaction, celle que l'on a composée, selon nous, après la mort de notre auteur, en insérant dans son œuvre les notes qu'il avait laissées; ce serait donc là une de ces notes. Mais pourquoi rappeler le gain du procès de ce « magister Willelmus, » si Guillaume le Breton n'avait eu un intérêt personnel dans cette affaire? Nous savons déjà qu'il était chanoine de Senlis en 1219, et les termes de l'acte dans lequel il porte ce titre permettent de croire qu'il le portait déjà depuis quelque temps à cette époque; nous connaissons l'attachement qu'il montre pour la ville de Mantes et pour tout ce qui touche à Saint-Pol de Léon; il est plus que probable que le chanoine de Senlis et de Léon et notre chroniqueur ne font qu'un. L'importance de l'objet du litige s'accorde bien d'ailleurs avec certaines expressions de Gilles de Paris qui nous laissent supposer que Philippe-Auguste avait largement récompensé les services de son chapelain.

Et frustra tot opes, tot commoda magna tulisti,
Si nunquam vives inter bona parta quietus.

(*Karolinus, 278.*)

Si donc on admet notre conjecture, on doit ajouter le titre de chanoine de Léon à ceux de chapelain du roi et de chanoine de Senlis qu'on avait déjà reconnus au biographe de Philippe-Auguste.

Maintenant que nous connaissons la date des deux rédactions de la *Philippide*, il nous faut éclaircir cette question : Quelle est l'œuvre la plus ancienne, le poème ou la chronique en prose ?

Si l'on s'en tient aux termes du prologue de celle-ci, comme le fait le Dr Pannenberg, il est évident que Guillaume n'avait pas encore entrepris sa grande composition poétique lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

D. Brial, p. 62, D. E.

« Legant ergo viri litterati quibus est fecundior ingenii vena »
 » et intelligant historie veritatem et sine falsitatis admixtione ,
 » stylo altiori et veridico carmine regis christianissimi et stre-
 » nuissimi viri preconia extollant. Actus enim magnifici sibi suf-
 » ficiunt , si fuerint veraciter et simpliciter enarrati , et stylum
 » tantum veridicum sibi volunt cum ad sui extollentiam nullo
 » indigeant adminiculo falsitatis (1). »

Mais comment se fait-il alors que la *Philippide* soit achevée et conduite jusqu'à la mort de Philippe-Auguste, tandis que la chronique s'arrête subitement après 1219 ?

D'un autre côté, il est évident que certaines parties de la chronique ont servi de canevas aux parties correspondantes de la *Philippide* ; on s'en convaincra facilement en comparant les récits du siège du Château-Gaillard et de la bataille de Bouvines, qui présentent des expressions analogues dans les deux versions ? Comment concilier ce fait avec le silence gardé dans la *Philippide* sur des événements aussi importants que la descente du prince Louis en Angleterre ? Ce n'est pas parce que le roi de France n'en était pas le héros, car à ce compte le poète aurait dû rejeter également les guerres du duc de Bretagne contre le comte de Léon et contre le sénéchal d'Anjou. Pourquoi enfin n'y a-t-il plus rien de commun entre la fin du XII^e livre de la *Philippide* contenant les faits postérieurs à la bataille de Bouvines et la fin de la chronique en prose ?

(1) Le copiste du manuscrit Cotton, qui écrivait après la mort de Philippe-Auguste, aura compris qu'après la publication de la *Philippide* la fin de ce passage n'avait plus de sens, et il a supprimé les dernières lignes depuis les mots *stylo altiori*.

Toutes ces questions, qui paraissent insolubles si l'on maintient l'antériorité absolue de la chronique, s'expliqueront d'elles-mêmes si l'on admet l'existence d'une seconde rédaction de celle-ci s'arrêtant, comme la première, après la bataille de Bouvines, et qui, ayant été composée avant la *Philippide*, lui aura servi de canevas. C'est à cette rédaction aujourd'hui disparue que nous avons fait allusion, p. 21-22 ; elle devait être formée de la première rédaction ou *libellus Guillelmi* précédé de l'abrégé de Rigord, en d'autres termes de tout ce qui, dans la chronique, se trouve former la matière des onze premiers livres et des 293 premiers vers du douzième livre de la *Philippide*. Quant à la troisième rédaction, qui se termine en 1219, elle aura été écrite tout à fait dans les derniers mois de la vie de Guillaume et aura été interrompue par sa mort. Peut-être même l'auteur la destinait-il à servir de thème au remaniement de la fin de son poème, car, ainsi que le dit lui-même M. Pannenberg, les corrections de la seconde rédaction de la *Philippide* disparaissent presque entièrement avec le livre XI, et c'est le livre XII qui correspondrait aux années 1215 à 1219.

En résumé, la seconde rédaction de la chronique est antérieure à la *Philippide*, par conséquent antérieure aussi à l'année 1220, tandis que la troisième est à peu près contemporaine de la dernière réimpression du poème. Aucun manuscrit de la seconde rédaction ne nous est parvenu. Nous savons seulement que le copiste chargé de transcrire pour cette rédaction le *libellus Guillelmi* à la suite de l'abrégé de Rigord avait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, inséré par mégarde entre ces deux ouvrages les dernières lignes d'une introduction chronologique jointe auparavant au *libellus*. C'est ce copiste, en effet, et non celui du manuscrit Christine 619 par lequel ces quelques lignes nous sont parvenues, qui s'est rendu coupable de cette inadvertance ; car si c'eût été le second, il aurait fallu qu'il eût sous les yeux, d'une part un exemplaire isolé de l'abrégé de Rigord, et de l'autre un exemplaire du *libellus Guillelmi*, également isolé puisqu'il était accompagné d'une introduction, et dans lequel l'histoire de Philippe-Auguste aurait été déjà continuée jusqu'en 1219. Or, le *libellus Guillelmi*, à l'état isolé, n'a jamais dû être prolongé au delà de la bataille de Bouvines, puisque nous venons de prouver l'existence d'une rédaction dans laquelle ce *libellus*, déjà réuni à l'abrégé de Rigord, ne dépasse pas 1214.

Il nous reste encore à savoir quand Guillaume le Breton a publié cette seconde rédaction. Nous savons déjà que ce fut avant 1220 et après la bataille de Bouvines, c'est-à-dire après 1214 ; mais

V

DÉTERMINATION DU POINT OU GUILLAUME LE BRETON CESSE D'IMITER RIGORD.

A quel moment précis la narration de Guillaume le Breton devient-elle originale? Afin de répondre à cette question, il est nécessaire de savoir où se termine la chronique de Rigord. Pour cela, on ne s'est fondé jusqu'ici que sur la phrase du prologue de Guillaume déjà citée au cours de la présente étude, et qui nous apprend que Rigord avait raconté les événements du règne de Philippe-Auguste, depuis la première année jusqu'à la vingt-huitième. Tous les manuscrits étant d'accord sur ces chiffres, il ne reste plus qu'à établir ce qu'il faut entendre par la vingt-huitième année du règne, que Dom Brial place sans hésitation en 1208(1). Sans doute, puisque Guillaume le Breton parle ici de l'œuvre de Rigord, il semblerait naturel qu'il suivît la chronologie de cet auteur. Or celui-ci, d'après les rares indications disséminées dans son récit, semble n'avoir compté les années du règne qu'à partir du couronnement célébré à Saint-Denis le 29 mars 1180 (2), ce qui ferait tomber la vingt-huitième année entre le 29 mars 1207 et le 29 mars 1208 et justifierait le choix du point de séparation fait par Dom Brial, car le dernier paragraphe qui, dans le manuscrit 5925, se trouve avant ce point de séparation est celui qui mentionne l'intervention d'Innocent III auprès du roi de France, intervention qui avait pour but la croisade contre les Albigeois, et dont le souvenir nous a été conservé par une lettre de ce pape datée de mars 1208 (3).

(1) D. Brial, *introd.* - - p. iiii

Mais cette manière de compter les années du règne n'était pas universellement adoptée ; telles n'étaient pas, par exemple, les habitudes de la chancellerie royale, où l'on comptait ces années à partir de la consécration donnée à Reims le 1^{er} novembre 1179 (1) ; en ce cas, la vingt-huitième année commençait le 1^{er} novembre 1206, pour finir le 1^{er} novembre 1207. Lequel de ces deux systèmes notre auteur suivait-il lorsqu'il écrivait la phrase du prologue ? Les mots *usque ad vigesimum octavum annum regni sui* doivent-ils s'interpréter jusqu'à la vingt-huitième année inclusivement ou exclusivement ? Ce sont là autant de questions que l'on pourrait essayer de résoudre en recherchant le système chronologique adopté par Guillaume le Breton dans la suite de sa chronique.

Mais ici, notre incertitude augmente, car nous nous trouvons, dès le début, en présence d'une erreur évidente. Au point où l'on s'est accordé jusqu'ici à placer la fin de Rigord et le commencement de l'œuvre originale de Guillaume le Breton, on lit cette phrase : « Regnante Francorum rege, Philippo magnanimo, » Ludovici Pii filio, anno ejusdem regni XXVIII, ab incarnatione Domini MCCIX accessit ad Philippum regem Francorum » Juchellus de Mediana, etc... » Tels sont les termes du texte imprimé d'après le manuscrit latin 5925. Ceux de Christine 619 sont conformes quant aux chiffres : « Regnante Francorum rege » Philippo magnanimo, Ludovici pii filio, anno ejusdem » XXVIII, incarnatione vero Domini MCCIX... »

De même dans le manuscrit Ottoboni : « Anno ab incarnatione » Domini millesimo ducentesimo nono, regnante Francorum rege » Philippo magnanimo Ludovici Pii filio, anno ejusdem regni vigesimo octavo... » Seul le copiste du manuscrit Cotton aura sans doute remarqué que, de quelque façon que l'on comptât les années du règne de Philippe-Auguste, la vingt-huitième année du règne ne pouvait tomber qu'en 1206-1207 ou 1207-1208, et il a supprimé la mention de l'année de l'incarnation : « Eodem anno regnante Philippo magnanimo, anno ejusdem regni XXVIII, ... » ce qui d'ailleurs revient au même, car le dernier fait rapporté, c'est-à-dire la collation de la chevalerie au prince Louis se place déjà en 1209. Il n'y a donc pas à hésiter sur les chiffres.

Malgré cette malencontreuse phrase qui prouve que Guillaume le Breton considérait bien 1209 comme la vingt-huitième année du règne de Philippe-Auguste, on pourrait encore justifier la phrase

(1) Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.* Introd., p. lxxix.

du prologue en faisant cesser le résumé de Rigord avant la ligne 15 de la page 82 de Dom Brial, c'est-à-dire avant le petit paragraphe « Anno domini 1209, apud Karnopolim castrum nobile, etc., » racontant comment Louis VIII fut armé chevalier. Ce paragraphe ne doit pas être de Rigord, car il ne se trouve pas dans le manuscrit latin 5925. Les mots « usque ad vigesimum octavum annum regni sui » du prologue peuvent alors s'interpréter jusqu'à la vingt-huitième année exclusivement.

Faudrait-il croire alors que l'erreur portât sur le chiffre 1209, et que la plainte de Juhel de Mayenne, la réunion de l'armée royale à Mantes et la prise du château de Guarplie dussent se placer en 1208 ?

Ces événements, au contraire, ont dû se passer en 1210. En effet, nous constatons, d'après le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* de M. Delisle, que le roi était à Mantes au mois d'août 1210 (1), que, dans le même mois, Juhel de Mayenne s'engagea à lui rendre, sur sa réquisition, le château de Guarplie qu'il avait reçu de lui, et que Robert, comte d'Alençon, se porta garant de cette promesse (2). Ce n'est pas tout : Guillaume le Breton raconte que les évêques d'Orléans et d'Auxerre avaient à cette époque refusé d'accompagner l'armée royale, et que, pour les en punir, Philippe-Auguste confisqua leurs régales et ne les leur rendit qu'au bout de deux ans. Les actes par lesquels le différend fut accommodé portent la date d'août 1212, ce qui on place bien l'origine en 1210 (3). On le voit, l'erreur de notre chroniqueur est double ; elle porte à la fois sur l'année du règne et sur celle de l'incarnation.

Guillaume le Breton n'a mentionné que deux autres fois l'année du règne en même temps que celle de l'incarnation, et, ces deux fois encore, il a commis de nouvelles erreurs : « Anno ab incarnatione Domini MCLXXX, regni vero Philippi magnanimi secundo, in Ascensione Domini (29 mai) imposuit sibi iterum Philippus magnanimus coronam in ecclesia Beati Dionysii (4). » La date de l'ère chrétienne est exacte, mais l'année du règne ne l'est pas, puisque la deuxième année ne devait commencer qu'au 1^{er} novembre suivant. Cependant ce n'est là que la conséquence d'une première erreur ; dans les manuscrits des deux dernières

(1) *Catalogue des actes*, n° 1227.

(2) Nos 1228, 1229.

(3) Nos 1392 à 1397.

(4) Dom Brial, p. 66, l. 29.

rédictions de la partie originale de Guillaume le Breton qui nous ont été conservées, Christine 619 et Ottoboni 1472, nous lisons : « Anno ab incarnatione Domini MCLXXVIII consecratus est in » regem Philippus magnanimus in festo Omnium Sanctorum. » Quel motif a fait ainsi reculer d'un an un événement de cette importance ? Nous l'ignorons. Le copiste du manuscrit Cotton est le seul qui ait rectifié cette date.

La seconde fois, Guillaume place, d'après Rigord, la septième année du règne en 1187 (1), prenant alors pour point de départ le couronnement du 29 mai 1180. Sur les trois mentions d'années du règne que nous trouvons dans sa chronique, c'est la seule qui présente une apparence de raison.

L'examen de la chronologie de Guillaume le Breton n'ayant fait qu'augmenter notre incertitude, puisqu'il est positif que ce chroniqueur a compté les années du règne de trois manières différentes, il ne reste plus d'autre ressource que de découvrir un manuscrit dans lequel le récit de Rigord serait isolé, ou, à défaut d'un semblable manuscrit, une chronique autre que celle de Guillaume et dans laquelle ce récit serait également reproduit. Après de longues recherches, nous avons eu la bonne fortune de trouver une chronique satisfaisant à cette condition, et grâce à laquelle nous croyons être arrivé à une solution assurée.

Il y a quelques années, M. Paul Viollet (2) attirait l'attention sur un ms. de Baluze, déjà signalé par Sainte-Palaye (3) et conservé à présent sous le numéro 5949^a du fonds latin à la Bibliothèque nationale ; ce ms., qui n'est malheureusement qu'une copie faite pour André Duchesne et dont l'original a été perdu, contient une chronique latine universelle, allant de 1057 à 1270. Malgré la date à laquelle elle se termine, cette chronique a été composée, non pas à la fin du XIII^e siècle, comme le dit notre confrère, mais vers le milieu du XIV^e siècle au plus tôt, car on y trouve des emprunts très fréquents faits aux *Secreta fidelium crucis*, de Marino Sanudo († après 1334), qui y est même nommé dans une rubrique (4). Quant à la nature de l'œuvre, la prédilection avec laquelle l'auteur s'étend sur tout ce qui est relatif à Saint-Denis, et l'emploi de la plupart des textes qui ont servi à la

(1) Dom Brial, p. 68, l. 9.

(2) Bibl. de l'Ec. des Chartes, XXXIV, p. 241.

rédaction des *Grandes Chroniques*, font facilement reconnaître ce que M. Viollet a appelé une *Grande chronique latine de Saint-Denis*, composée, ainsi que nos recherches personnelles nous ont permis de le constater, en prenant pour canevas la chronique universelle de Guillaume de Nangis, mais en employant aussi, toutes les fois que cela était possible, des histoires spéciales, comme les écrits de Suger, les *Gesta Ludovici VII*, les récits de Rigord et de Guillaume le Breton, les *Gesta Ludovici VIII*, etc., de telle sorte que le compilateur ne se sert de la chronique de Guillaume de Nangis que pour compléter les renseignements qu'il trouve dans ces histoires spéciales ou pour combler les lacunes qui existent entre elles. C'est ainsi que, pour le règne de Philippe-Auguste, il reproduit d'abord le texte de Rigord, avec lequel il combine des extraits de Guillaume de Nangis, lorsque celui-ci contient quelque chose de plus, et qu'il n'a recours à la seule chronique de Guillaume de Nangis que lorsqu'il s'agit de rapporter un fait qui manque complètement dans Rigord; il emploie aussi quelques autres sources : Sanudo, l'*Itinerarium Ricardi*, l'*Estoire d'Eracles* (1), mais pas d'une manière aussi constante. Or, à partir de l'année 1207, les analogies avec Rigord cessent complètement et tout ce qui suit est emprunté à Guillaume de Nangis, jusqu'en 1209, où nous voyons apparaître le premier extrait de Guillaume le Breton. On s'en convaincra facilement par la comparaison des deux textes :

Lat. 5949^A, fol. 350^{vo}.

Guillaume de Nangis, Ed. Gérard,
p. 126 et note 3 (2).

Philippus, rex Francie iterum collecto exercitu Aquitaniam ingressus est hostiliter et terram vicecomitis Touartii qui a fidelitate ejus recesserat et regi Anglie adheserat, vastavit, Partenacum castrum cepit et alios quamplures circumpositas

Philippus rex Franciæ Aquitaniam ingressus terram vicecomitis Thoarcii, qui a fidelitate ejus recesserat et regi Angliæ adhæserat vastavit, Partenacum cepit, et alias quamplures circumpositas munitiones evertit. Quasdam vero munitas sub cus-

(1) M. Viollet cite Guillaume de Tyr parmi les sources de la compilation qui nous occupe; nous n'y avons trouvé, après un examen attentif, que des passages de l'*Estoire d'Eracles* traduits en latin.

(2) On remarquera que l'ordre suivi par le compilateur de Saint-Denis n'est pas tout à fait le même que celui de la chronique de Guillaume de Nangis tel qu'elle est publiée par Gérard.

munitiones evertens, aliquas munitas sub custodia seneschali sui Guillelmi de Rupibus dereliquit.

De captione Satellie civitatis (identique à *G. de Nangis*). Satellia — subjugatur (p. 126).

(Fol. 351^{ro}.) Hugo Autissiodorensis episcopus — libertatem (identique à *G. de Nangis*). Hugo Autissiodorensis episcopus — libertatem (p. 127).

De heresi execranda orta in partibus Tolosanais (identique à *G. de Nangis*). Per idem tempus — largiter exponebat (p. 127-128).

(Fol. 351^{ro}.) Quare Anglia supposita fuit interdicto (identique à *G. de Nangis*). In Anglia — interdicto (p. 128-129).

1208. De morte imperatoris Romanorum. Philippus rex Romanorum, cum jam, rerum turbiniibus in pace sopitis, quieto potiretur imperio, a duce Thoringie qui lingua Theutonica landegravius vocabatur, id est comes palatinus, peremptus est; et ob hoc, ut quidam aiunt, odii rancore concepto quod Philippus filiam suam ei subtraxerat quam sibi sponderat se daturum. Quo perpetrato scelere... (*le reste identique à G. de Nangis*).

Philippus imperator, cum jam, rerum turbiniibus in pace sopitis, quieto potiretur imperio, a quodam comite palatino landegrava Thuringiæ duce perimitur, ob hoc, ut aiunt, odii rancore concepto, quia Philippus filiam suam ei subtraxerat, quam sponderat se daturum; quo facto — adeptus est (p. 129-130).

(Fol. 352^{ro}.) Quomodo Innocentius papa regem Francie movit ut hereticos Albigenes debellaret (identique à *G. de Nangis*).

Petrus de Castro-Novo — tumultatur (page 129). Innocentius — absoluebantur (p. 130).

(Fol. 352^{ro}.) De victoria habita contra vicecomitem Touartii (identique à *G. de Nangis*).

Guillelmus de Rupibus marescallus — [trans]misit (p. 130-131).

(1) Il y a *in parte* dans le texte imprimé par Géraud; mais une note avertit que dans la plupart des mss. on trouve *in pace*.

De obitu quorundam virorum ecclesiasticorum (*identique à G. de Nangis ; mais, après Turonensis, on trouve en plus le passage suivant :*) Obiit dominus Henricus de Troon abbas sancti Dionysii cui successit Petrus de Autolio qui de consensu conventus concessit cantoribus ecclesie domum suam de Lugniaco cum pertinentiis citra Sequanam, exceptis mortuis manibus et portu communi.

Le paragraphe suivant intitulé : *Quomodo Philippus rex Francie castrum de Guarplie in Britannia cepit*, est emprunté à Guillaume le Breton (D. Brial, p. 82, B.), que le compilateur reproduira dorénavant, comme il a reproduit Rigord jusqu'en 1207. Il est donc évident que le compilateur du ms. latin 5949^a a eu sous les yeux un ms. de Rigord, s'arrêtant après le récit des inondations de 1206 (D. Brial, p. 61, D.), en d'autres termes, allant jusqu'à la vingt-huitième année du règne de Philippe-Auguste, ainsi que le dit Guillaume le Breton, de qui les expressions sont dorénavant tout à fait justifiées. Mais il semble que la conséquence à tirer de ce que nous venons d'établir soit que la partie originale de Guillaume le Breton devrait commencer à l'endroit où finit Rigord, à l'année 1207. Il n'en est rien pourtant ; cette partie originale commence bien au point déterminé par Dom Brial, c'est-à-dire au paragraphe dans lequel sont rapportées la plainte de Juhel de Mayenne et la prise du château de Guarplie, car ce point est nettement indiqué :

1° Par la présence, dans la troisième recension de Guillaume le Breton, des mentions chronologiques citées plus haut ;

2° Par le fait que le fragment de Guillaume le Breton, qui correspond aux années 1207 et 1208 de l'édition de Rigord donnée par Dom Brial (p. 61-62), est, en grande partie, un résumé de ce dernier texte ;

3° Par le fait que le ms. lat. 5949^a n'emprunte rien à Guillaume le Breton avant le paragraphe relatif à Juhel de Mayenne et à la prise du château de Guarplie ;

4° Par l'allure solennelle et tout à fait exceptionnelle de cette phrase : « Regnante Francorum rege Philippo magnanimo, Lu-

dovici pii filio... » accompagnée non seulement de la mention de l'année de l'incarnation, mais encore de celle du règne et qui présente toutes les apparences d'un commencement de chronique.

Nous nous trouvons ici en présence d'une nouvelle difficulté : à qui faut-il attribuer le récit des faits compris dans les années 1207 et 1208, puisque ce récit n'est ni de Rigord ni de Guillaume? On pourrait être tenté de croire que l'auteur en est le compilateur du ms. lat. 5925, le seul manuscrit où il se trouve, si l'on n'en retrouvait pas le résumé dans Guillaume le Breton et si, par conséquent, on ne le savait pas antérieur à la rédaction de ce ms. L'existence de cette continuation du texte primitif de Rigord devrait-elle nous faire supposer qu'il y a deux rédactions de Rigord, l'une se terminant à 1207 et qui aurait servi de modèle à lat. 5949*, l'autre allant jusqu'à 1209, et qui aurait été employée par Guillaume le Breton et par le compilateur du ms. lat. 5925? Cela n'est pas possible, car si Guillaume avait connu cette seconde rédaction, sa phrase du prologue n'aurait plus de sens.

L'explication suivante permettra de tout concilier : Rigord aura écrit jusqu'en 1207 exclusivement son histoire de Philippe-Auguste, qu'un inconnu, sans doute moine à Saint-Denis, aura continuée. De son côté, Guillaume le Breton composait cette première rédaction de sa chronique allant de 1209 à 1214 inclusivement, que nous avons appelée *libellus Guillelmi* ; lorsque l'idée lui vint de faire précéder son *libellus* d'un résumé de la chronique de Rigord, il aura employé un manuscrit dans lequel cette chronique était suivie de la continuation de notre inconnu, continuation dont il résuma la partie relative aux années 1207 et 1208, afin de combler la lacune qui existait entre l'œuvre de Rigord et la sienne. Le peu d'importance de cet emprunt constitue la raison pour laquelle Guillaume n'a pas, dans son prologue, cité le nom de l'inconnu en même temps que celui de Rigord.

On a pu voir, par tout ce qui précède, que la chronologie de Guillaume le Breton est loin d'être exacte, et qu'il ne faut pas accepter sans examen les dates que donne cet auteur.

Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille mettre en doute l'autorité de ses récits. Les faits qu'il rapporte se sont passés de son vivant, souvent même sous ses yeux ; ses fonctions de chapelain du roi le faisaient vivre au centre d'informations le plus sûr ; enfin son admiration profonde pour Philippe-Auguste ne le porte pas cependant à supprimer les faits qui ne sont pas à la gloire de son héros. Il n'en est pas de même de la *Philippide*, où il a gardé un silence complet

sur l'une des actions les plus coupables du roi : son abandon d'Ingeburge et son union avec Marie. C'est l'une des causes qui nous font regretter la vogue qu'a eue la *Philippide* au détriment de la chronique. Si nous ne pouvons refuser d'estimer à leur prix les qualités descriptives dont le poète fait preuve, surtout lorsqu'il s'agit de raconter un fait d'armes ou de décrire au lecteur les opérations d'un siège, si nous reconnaissons parfois quelque charme à la langue relativement pure dans laquelle il les rapporte, c'est avec difficulté que nous pouvons discerner les événements, souvent disposés contrairement à l'ordre chronologique, au milieu des discours emphatiques, des souvenirs déplacés des modèles antiques et des jeux de mots qui les voilent. — La chronique est une œuvre plus austère, mais plus sûre, et si le style n'y est pas obscurci par tous les détails d'un goût douteux qu'on remarque dans le poème, la narration y gagne en clarté sans perdre de sa couleur. Le récit de la bataille de Bouvines entre autres reproduit dans la chronique en termes souvent analogues à ceux de la *Philippide*, mais dépouillé de l'appareil dont il est encombré dans celle-ci, semble bien préférable en prose.

VI

EMPLOI DE LA CHRONIQUE DE RIGORD COMME SOURCE DE LA CHRONIQUE DE GUILLAUME LE BRETON. DIFFUSION DE CETTE DERNIÈRE.

Les sources de notre chronique sont à peu près nulles, car c'est à peine si l'on peut donner le nom de source au récit de Rigord dont Guillaume le Breton a été l'abrégiateur, et depuis la vingt-huitième année du règne, les faits sont racontés d'après les souvenirs de l'auteur qui, comme il dit, avait également assisté à la plupart des événements antérieurs (1). Il reste donc peu de place pour des emprunts faits à d'autres chroniques; cependant certains passages doivent être rangés dans cette catégorie. Tels sont bien probablement ceux qui contiennent le récit du couronnement d'Othon, de ses torts envers le pape et du voyage de Frédéric à travers l'Italie (2), celui de la victoire remportée par les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon sur les Maures (3), enfin ceux des guerres entre les habitants de Pavie et de Milan, et peut-être aussi ce qui se rapporte à la croisade contre les Albigeois (4). Malgré nos recherches, il nous a été impossible jusqu'ici de trouver la source de ces récits. Pour en revenir à l'histoire de Rigord, il peut être utile de noter les additions que Guillaume y a faites et les passages qu'il a cru pouvoir en supprimer. Quant aux noms qu'il cite au commencement de son

(1) « ... Qui, pro maxima parte non solum his, sed et precedentibus ejusdem regis operibus interfui, et ea propriis oculis aspexi... » D. Brial, p. 62, D.

(2) D. Brial, p. 84, B : « Anno ab incarnatione MCCX; » — p. 85, C : « honorificentia est receptus. »

(3) *Ibid.*, p. 85, D : « Eodem anno rex quidam; » — 86, A : « in perpetuum representant. »

(4) *Ibid.*, p. 88, C : « Eodem anno factum est; » — E : « Othoni deposito impendebant. » p. 92, B : « Eodem anno videlicet; » — E : « ecclesie triumphantis. »

œuvre, Eusèbe, Idace et Grégoire de Tours, il ne fait en cela que suivre l'exemple de Rigord; c'est une sorte de certificat d'authenticité qu'il veut donner aux récits fabuleux qu'il rapporte, en les décorant des noms des auteurs le plus souvent nommés par les historiens de son temps.

La chronique de Rigord ne nous est pas parvenue dans sa forme originale. Jusqu'ici elle n'a été publiée que d'après le manuscrit 5925, qui n'est, comme on le sait, qu'une compilation. Le fragment du Vatican dont nous avons déjà parlé n'en comprend pas même la moitié (1). Nous l'avons collationné avec le texte imprimé, et les différences qu'il présente avec le manuscrit 5925 sont sans importance. Nous avons constaté que le nom de Rigord y est orthographié *Rigordus*, ce qui, joint au témoignage d'un obituaire de Saint-Denis publié par Dom Félibien (2), nous permet de croire que tel était véritablement le nom de ce religieux.

Dans tous les manuscrits de Guillaume le Breton, ainsi que dans Aubry de Trois-Fontaines qui le reproduit, il est appelé *Rignotus*, Rignot; le manuscrit Cotton l'appelle même *Rinotus*.

L'abrégiateur de Rigord ne s'est pas borné à rapporter les mêmes faits en termes plus succincts; il a complètement supprimé quarante passages plus ou moins importants relatifs soit à l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, soit aux Juifs qu'il haïssait cependant, soit à des faits merveilleux ou à l'histoire des pays étrangers, soit enfin, mais cela est rare, à des événements de l'histoire de France. Les plus intéressants de cette dernière catégorie sont :

1° L'assemblée des prélats et des barons convoquée à Paris en 1179, et dans laquelle Louis VII manifesta l'intention de faire couronner son fils de son vivant.

2° L'envoi des ambassadeurs de Jérusalem venant demander secours à Philippe-Auguste en 1185.

3° Le texte du testament politique du roi;

4° L'arrestation de l'évêque élu de Cambrai, qui fit peser sur la France un interdit de trois mois;

5° La réunion à Soissons du concile pendant lequel se fit le rapprochement du roi et d'Ingeburge.

Nous allons d'ailleurs donner, d'après l'édition de Dom Brial,

(1) *Christine* 88. Il s'arrête à l'année 1190, après les mots *Messanam venerunt* (D. Brial, p. 30, l. 2.)

(2) « ... Ob. magister Rigoldus, M. B. D. » *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, pr. p. CCXVIII.

une liste complète des passages de Rigord qui manquent dans l'abrégé de Guillaume le Breton.

1. P. 4, l. 32, à p. 5, l. 21. — Réunion de l'assemblée des prélats et barons, disparition, retour miraculeux et maladie de Philippe-Auguste (1179).
2. P. 7, l. 30-44. — Chute de trois lampes lors du couronnement du roi à Saint-Denis (1180).
3. P. 8, l. 1 à p. 9, l. 23. — Longue digression sur la mort de Louis VII et sur les juifs.
4. P. 9, l. 30, jusqu'au bas de la p. 10. — Intrigues et châtiements des juifs, leur première expulsion par Dagobert.
5. P. 11 (*Incidentia*). — Hérétiques brûlés en Flandre.
6. *Ibid.*, l. 42, à p. 12, l. 5. — Détails sur les Cottereaux.
7. P. 12, l. 12-45. — Conclusions de la paix entre Raymond de Saint-Gilles et le roi d'Aragon.
8. P. 14, l. 28, à p. 15, l. 3. — Ambassadeurs de Terre Sainte envoyés à Philippe-Auguste pour lui demander secours.
9. P. 15, l. 23 et 24. — Eclipse de soleil.
10. *Ibid.*, l. 28-51. — Digression sur la protection qu'ont toujours accordée les rois de France aux églises.
11. P. 19, l. 3-22. — Examen des reliques de Saint-Denis sous Henri I^{er}.
12. — *Ibid.*, l. 48, à p. 20, l. 27. — Tremblement de terre à Uzès et élection d'Hugues, abbé de Saint-Denis.
13. P. 21, l. 22-26. — Eclipse de lune.
14. *Ibid.*, l. 41, à p. 22, l. 7. — Vêtements du roi donnés en aumône.
15. P. 24, l. 10-36. — Image de la Vierge frappée par un Cottereau.
16. *Ibid.*, l. 46 et 47. — Eclipse de soleil.
17. P. 28, l. 19-28. — Vers prophétiques sur Philippe-Auguste.
18. P. 29, l. 19-40. — Réception de l'étendard royal à Saint-Denis.
19. P. 30-31. — Testament politique de Philippe-Auguste.
20. P. 31, l. 55, à p. 32, l. 4. — Passage demandé par Philippe-Auguste au roi de Hongrie et à l'empereur de Constantinople.
21. P. 35, l. 15-35. — Ostension des reliques de Saint-Denis.
22. P. 36, l. 13-35. — Richard Cœur de Lion en Palestine après le départ de Philippe-Auguste et arrivée de celui-ci à Fontainebleau et à Saint-Denis.
23. *Ibid.*, l. 48-51. — Miracle arrivé à Nogent, dans le Perche.

24. *Ibid.*, l. 54 à p. 37, l. 5. — Guillaume, prêtre, mort en odeur de sainteté.
25. P. 37, l. 27-35. — Difficultés du retour de Richard Cœur de Lion.
26. *Ibid.*, l. 44, à p. 38, l. 4. — Elévation d'Henri de Champagne au trône de Jérusalem.
27. P. 38, l. 14-18. — Résurrection d'un enfant à Saint-Denis.
28. *Ibid.*, l. 35-42. — Envoi de légats en France pour réprouver la dissolution du mariage d'Ingeburge.
29. P. 39, l. 1-3. — Eclipse de lune et guérison merveilleuse à Saint-Denis.
30. P. 41, l. 6-19, sauf la l. 17. — Miracles divers.
31. *Ibid.*, l. 20-37. — Représailles contre le roi d'Angleterre qui avait dépouillé les clercs de Saint-Martin de Tours.
32. P. 45, dernière ligne. — Jean, prieur de Saint-Denis, devient abbé de Corbie.
33. P. 47, dernière ligne, à p. 48, l. 2. — Mort d'Hugues Foucauld, abbé de Saint-Denis.
34. P. 48, l. 19-41 et l. 45-54. — Miracles et prédication de Pierre de Roussy. Nouveaux miracles.
35. *Ibid.*, dernière ligne, à 49, l. 3. — Rappel des juifs.
36. P. 50, l. 47-52. — Interdit de trois mois pour l'arrestation de l'évêque élu de Cambrai.
37. P. 51, l. 3-9. — Morts d'évêques.
38. P. 53, l. 45-56. — Concile de Soissons et réconciliation du roi avec Ingeburge.
39. P. 59, l. 46, à p. 60, l. 18. — Reliques données à Saint-Denis par le roi.
40. P. 61, l. 40-44. — Inondation arrêtée par une procession des religieux de Saint-Denis.

Les passages ajoutés par Guillaume le Breton sont beaucoup moins nombreux ; outre les récits de divers miracles et de quelques faits peu importants, on trouve parmi ceux-ci plusieurs faits d'un intérêt historique réel comme :

1° Les mentions relatives à la réunion des abbés cisterciens, à l'histoire de Bretagne, à saint Thomas de Cantorbéry, et à l'histoire d'Angleterre, que l'on remarque au commencement (1), mentions qu'on ne trouve d'ailleurs que dans les manuscrits de la dernière rédaction, et qui doivent par conséquent faire partie

(1) D. Brial, p. 65, l. 26 à p. 66, l. 8.

de ces notes laissées par Guillaume le Breton qui n'ont été intercalées qu'après sa mort.

2° Celle du colloque de Gisors (1), qui elle aussi ne se trouve pas dans les premières révisions de Guillaume le Breton.

3° Le très long et très curieux récit du siège du Château-Gailard auquel le chroniqueur a assisté (2).

4° Enfin le petit paragraphe dans lequel le chroniqueur raconte comment le prince Louis fut armé chevalier à Compiègne (3).

Si nous étudions la diffusion de la chronique de Guillaume le Breton, nous ne trouvons, parmi les textes imprimés, que trois ouvrages où celle-ci soit utilisée; ce sont : les *Grandes Chroniques de France*, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et la chronique d'Aubry de Trois-Fontaines. Quant aux *Grandes Chroniques*, il nous suffit de dire que toute la partie relative à Philippe-Auguste, en exceptant cependant le récit des événements de Terre Sainte, n'est qu'une traduction littérale du manuscrit latin 5925; par conséquent le récit de Rigord y est substitué à l'abréviation de Guillaume dont l'œuvre originale est reproduite exactement à partir de 1209 jusqu'au récit de l'éclipse de lune qui eut lieu en 1215. On y trouve ensuite la traduction de la petite continuation imprimée par Dom Brial à la page 114.

Vincent de Beauvais a introduit, en l'abrégeant, l'histoire de Philippe-Auguste tout entière dans son *Speculum historiale*; il en insère aussi des fragments dans son *Memoriale omnium temporum* (4). Comme tous les emprunts qu'il fait pour des événements antérieurs à 1209 reproduisent les expressions de Rigord et que, d'un autre côté, ceux qu'il fait à Guillaume le Breton disparaissent complètement après 1214, il est évident qu'il a eu sous les yeux un manuscrit de la première rédaction analogue à latin 5925. Que ce soit ce manuscrit lui-même, cela est peu probable, car les événements postérieurs à l'année 1214, la mort de Philippe-Auguste par exemple, sont rapportés par Vincent en des termes tout différents des termes de ce manuscrit. Par le *Speculum*, ces emprunts se sont répandus dans les chroniques qui l'ont em-

(1) D. Brial, p. 68, l. 56 : « Sed cum rex Anglie; » — p. 69, l. 19 : « ... quod Ibrēia dicitur se recepit. »

(2) D. Brial, p. 77, l. 10 : « Primo quidem obsedit; » — p. 79, l. 47 : « ... et victualibus copiosis. »

(3) D. Brial, p. 82, l. 15 à 19 : « Anno Domini MCCIX... in die sancto Pentecostes... »

ployé, telles que celle de Guillaume de Nangis, celle de Saint-Martin de Limoges jadis attribuée à Pierre Coral (1), et même la continuation du manuscrit Cotton dans laquelle le compilateur maladroit avait, comme nous l'avons dit, répété, d'après Vincent, le récit de Bouvines qu'il avait déjà transcrit d'après notre chroniqueur.

Considérée comme source de la chronique d'Aubry de Trois-Fontaines, l'histoire de Guillaume le Breton a été déjà étudiée par le Dr Wilmans dans le tome X (p. 208) de l'ancien *Archiv* de Pertz. M. Scheffer-Boichorst en parle aussi, bien qu'assez brièvement, dans la préface de son édition d'Aubry, préface dans laquelle il corrige la plupart des erreurs du Dr Wilmans (2).

Il n'y a pas moins de quatre-vingt-huit emprunts faits par Aubry à Guillaume; ces emprunts, souvent considérables, comprennent à peu près toute l'œuvre de cet historien et cessent comme elle en 1219; il est facile de les reconnaître, car, suivant son habitude, le religieux de Trois-Fontaines les fait généralement précéder de l'indication de la source. C'est ainsi qu'à l'année 1179 nous lisons : « Itaque, que de eo (Philippe-Auguste) » habentur in cronica ecclesie Beati Dionysii annotata secundum » magistrum Rignotum et secundum Guillelmum Britannicum » presbyterum, vitam ipsius regis et omnia preclara gesta, sicut » sunt veraciter digesta in hoc opusculo nostro annotare decre- » vimus. » Bien que Rigord soit nommé, et quoi qu'en dise M. Scheffer-Boichorst (3), Aubry ne s'est jamais servi de Rigord, mais seulement du résumé ou de la continuation de Guillaume le Breton. Cela peut se concilier parfaitement avec les termes mêmes du passage que nous venons de citer; il y est, en effet, question non pas des deux chroniques de Rigord et de Guillaume, mais d'une chronique de Saint-Denis où les faits du roi Philippe-Auguste sont consignés d'après Rigord et Guillaume. Or la chronique complète de Guillaume, composée de l'abrégé de Rigord et du *libellus Guillelmi*, rentre tout à fait dans ces conditions : « Et » quoniam libellus iste magistri Rigordi a paucis habetur, » est-il

(1) D. Brial (XVIII, p. 238) avait cru que l'auteur de cette chronique avait fait des extraits de Rigord et de Guillaume le Breton; mais un examen attentif du manuscrit latin 5452, d'après lequel le savant bénédictin a publié les fragments que l'on trouve dans les *Historiens de France*, nous a prouvé que le moine de Saint-Martin n'avait connu ces chroniqueurs qu'au travers du *Speculum historiale*.

(2) *Monum. germ. Scr.*, XXIII, p. 660.

(3) *Loc. citat.*, p. 660, l. 21.

dit dans le prologue, » et adhuc multitudini non communicatur, » omnia que in eo plenarie continentur summatim tetigi et prout » oculis vidi et intellexi huic libello meo preposui. » Le nom de Rigord n'est donc cité par Aubry que parce qu'il l'avait lu dans ce prologue; car si l'on passe à l'examen du texte publié par M. Scheffer-Boichorst, on ne trouve, croyons-nous, qu'un seul passage que ce savant attribue à Rigord. Nous allons le reproduire en regard des passages correspondants de Rigord et de Guillaume le Breton.

Rigord, p. 5, l. 22.

Aubry, p. 856, l. 9.

Guill., p. 66, l. 9.

Superveniente autem Omnium Sanctorum festivitate, Philippus Augustus, convocatis archiepiscopis, episcopis, et omnibus terre sue baronibus, a Willemo reverendo Remensium archiepiscopo, tituli Sancte Sabine presbytero cardinali, apostolice sedis legato, ipsiusque regis avunculo coronatus est Remis... Cujus etas fuerat annorum XIII in festivitate Timothei et Symphoriani preterita et tunc ceperat volvi annus XV: ita quod in anno quinto decimo sue etatis in regem est inunctus in festo scilicet Omnium Sanctorum...

Eodem anno in festo Omnium Sanctorum coronatus est Remis Philippus rex Francorum et regnavit annis 44. Erat autem 15 annorum et archiepiscopus Guilelmus qui eum coronavit avunculus erat illius.

Anno ab incarnatione Domini MCLXXIX consecratus est in Regem Philippus magnanimus in festo Omnium Sanctorum, patre suo Ludovico pio adhuc vivente septuagenario. Idem Philippus audierat a coevis anno etatis sue decimo quinto, etc.

En réalité, le texte d'Aubry ne présente beaucoup d'analogie ni

avec l'un ni avec l'autre ; s'il contient, de même que Rigord, le nom de Reims et celui de l'archevêque Guillaume qui manquent dans Guillaume le Breton, la brièveté de la forme et la désignation de l'âge du jeune roi le rapprochent de ce dernier. D'un autre côté, la mention : « et regnavit annis 44 » pourrait indiquer que ce passage a été emprunté à un catalogue des rois de France ; enfin, on admettrait facilement qu'Aubry se fût passé complètement de source pour un fait d'une semblable notoriété énoncé aussi simplement : en tout cas, ce passage seul ne suffit pas à prouver qu'Aubry se soit servi de Rigord, alors que partout ailleurs il ne reproduit que des extraits de Guillaume. Nous nous étonnons que M. Scheffer-Boichorst n'ait pas été de cette opinion, car dans d'autres endroits il a restitué à Guillaume le Breton des passages que le D^r Wilmans attribuait à tort à Rigord, tels qu'un paragraphe rapporté par Aubry à l'année 1165, et sur lequel cet érudit s'exprimait en ces termes : « Le passage qu'Aubry déclare » (*anno 1165*) avoir tiré *ex chronica Beati Dionysii* est bien emprunté, pour la plus grande partie, au commencement des *Gesta Philippi* de Rigord, mais contient encore une importante addition sur les abbés de Cîteaux dont je n'ai pu découvrir la source » et qui ne se trouve pas dans le tome IV des chroniques de Saint-Denis en ancien français (1). » Or, le passage en question n'est pas de Rigord ; il fait partie de l'œuvre de Guillaume le Breton et il est imprimé à la page 65, C, de Dom Brial. Quant à l'addition relative aux abbés de Cîteaux, elle se voit à la même page. M. Wilmans ne l'a pas découverte dans les chroniques de Saint-Denis, parce que celles-ci ont été faites d'après le manuscrit latin 5925, et que cette addition ne se trouve que dans les manuscrits de Guillaume appartenant à la dernière rédaction. Il aurait pu seulement en trouver la matière dans un fragment communiqué à l'éditeur des *Historiens de France* par Dom Jacques de Launoï : « e membrana veteri Cisterciensi (2). »

Nous avons pu constater qu'Aubry s'était servi à la fois des deux dernières révisions de Guillaume le Breton. En effet, sur les quatre-vingt-huit passages qu'il a extraits de l'histoire de Philippe-Auguste, il y en a six qui ne se trouvent que dans le ma-

(1) *Archiv*, X, p. 208.

(2) *Historiens de France*, XII, p. 133, note. — N'ayant aucun renseignement sur la date ni sur l'origine de ce fragment, nous n'osons pas le désigner formellement comme la source du passage inséré dans la quatrième rédaction de Guillaume.

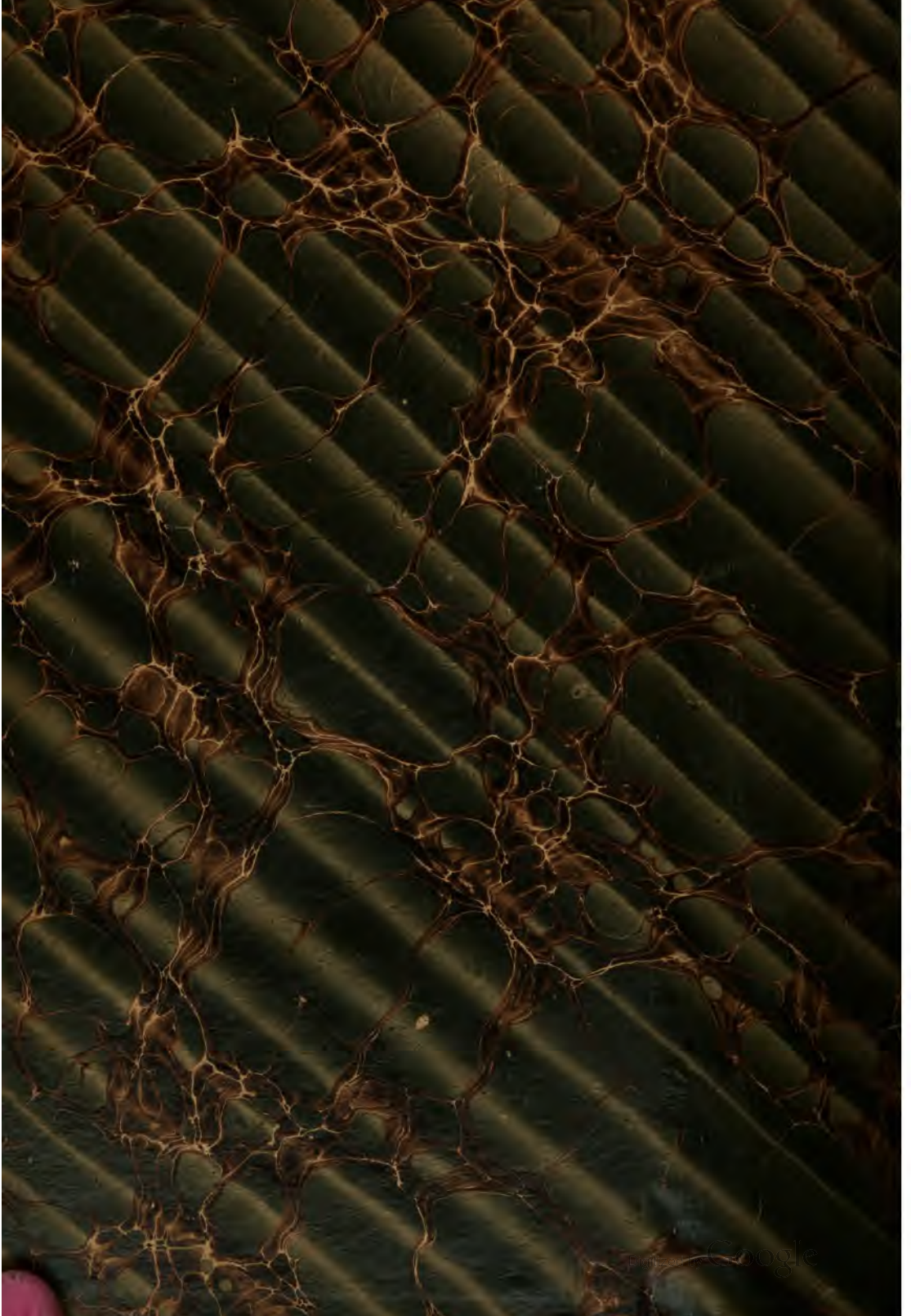
nuscrit Christine 619 et dans le manuscrit Cotton qui en dérive (1); cinq autres sont dans le même cas, mais se trouveraient peut-être dans la lacune de quatre années (1205 à 1209) que l'on voit dans les manuscrits de Bruxelles et Ottoboni; d'autre part, deux des passages qui restent ne se peuvent lire que dans la dernière rédaction (2). C'est là une preuve incontestable que le religieux de Trois-Fontaines s'est servi des deux révisions qui ont chacune pour type les manuscrits Christine 619 et Ottoboni.

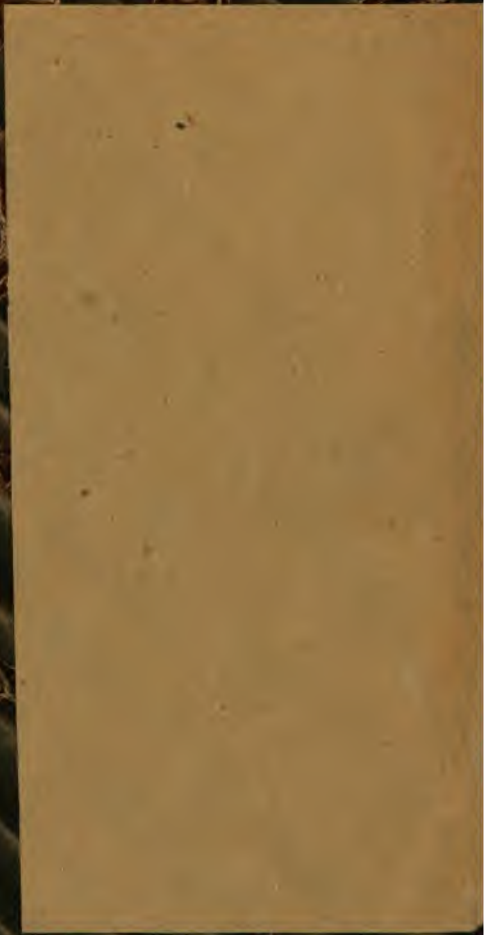
L'emploi de deux rédactions différentes dans la chronique d'Aubry avait été déjà signalé par M. Scheffer-Boichorst (3); seulement, trompé en cela par Dom Brial, qui lui-même n'était pas responsable de son erreur, puisqu'il n'avait plus sous les yeux le manuscrit Christine 619 qui avait servi à Duchesne, l'éditeur de cette chronique appelle première rédaction le texte imprimé par Dom Brial, et seconde rédaction, celle qui contient les variantes fournies par Dom de Bétencourt; nous avons dit plus haut que ces deux prétendues rédactions n'en formaient en réalité qu'une seule.

(1) Alb., p. 854, l. 16 : « Ad cujus sepulcrum; » — l. 18 : « filium meum Philippum. » Guill., p. 769, D. — Alb., p. 858, l. 37 : « Et tunc recte; » — l. 39 : « lapidibus durissimis et quadratis. » Guill., p. 769, D. — Alb., p. 866, l. 22 : « Tempore eodem Richardus. — ubi mare intravit. » Guill., p. 70, A. — Alb., p. 869, l. 14 : « Postmodum crescente; » — p. 870, l. 2 : « se salvati. » Guill., p. 71, A. B. — Alb., p. 878, l. 40 : « In territorio Remensi; » — l. 41 : « vellent nolent rex compulit ad satisfactionem. » Guill., p. 770, C. — Alb., p. 903, l. 12 : « Interea magister Robertus de Corceto. — succurrere Terre Sancte. » Guill., p. 108, C.

(2) Alb., p. 849, l. 43 : « Insuper cum omnes abbates Cistercienses; » — l. 46 : « prolem masculinam esset habiturus. » Guill., p. 65, C. Alb., p. 902, l. 22 : « Et semel ambiguo deceptus Apolline Cresus. » Guill., p. 103.

(3) *Monum. germ. Scr.*, XXIII, p. 660 et note 71.





Arc 66.1.22
Etude sur la chronique en prose de
Widener Library 004584666



3 2044 080 974 959